

# Réunion du CODIRPA

---

***VENDREDI 9 AVRIL 2021***

## **Projet de procès-verbal**

### **Participaient à la réunion :**

|                                 |                                      |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| M. Jean-Marc BERTHO             | (ASN)                                |
| M. Jacky BONNEMAINS             | (Robin des bois)                     |
| M. Emmanuel BOUCHOT             | (ASN)                                |
| M. Patrick BREUSKIN             | (Ministère de la Santé - Luxembourg) |
| Mme Sylvie CADET-MERCIER        | (ASN)                                |
| M. Jean-Pierre CHARRE           | (CLI Marcoule)                       |
| Mme Nathalie CLIPET             | (ASN)                                |
| Mme Sylvie CHARRON              | (IRSN)                               |
| M. Pascal CROUAIL               | (CEPN)                               |
| M. Damien DIDIER                | (IRSN)                               |
| M. Bernard DOROSZCZUK           | (ASN)                                |
| M. Philippe DUBIAU              | (IRSN)                               |
| Mme Patricia DUPUY              | (IRSN)                               |
| Mme Vanessa DURAND              | (IRSN)                               |
| M. Friedrich EBERBACH           | (BMU Allemagne)                      |
| Mme Florence GABILLAUD-POILLION | (ASN)                                |
| M. Mathieu GENOUD               | (DGCCRF/SCL)                         |
| Mme Marion GIROD                | (ORANO)                              |
| M. Jérôme GUILLEVIC             | (IRSN)                               |
| M. Serge HERARD                 | (DGSCGC/MARN)                        |
| Mme Marie-Paule HOCQUET-DUVAL   | (CLCV – CLI Gravelines)              |
| M. Yves IBANEZ                  | (DGS)                                |
| M. Olivier ISNARD               | (IRSN)                               |
| Mme Anne JEGOUZO                | (ASN)                                |
| Mme JOLY                        | (DGCCRF)                             |
| M. Jean-Luc LACHAUME            | (ASN)                                |
| M. Rémi LAFFIN                  | (DGSCGC/MARN)                        |
| Mme Cécile LAUGIER              | (EDF)                                |
| M. Jean-François LECOMTE        | (IRSN)                               |
| Mme Véronique LEROYER           | (IRSN)                               |
| M. Yves LHEUREUX                | (ANCCLI)                             |
| Mme Catherine LUCCIONI          | (CNAM)                               |
| Mme Anne-Laure MACLOT           | (CLI Cattenom)                       |
| Mme Chantal MOUCHET             | (CLI du Gard)                        |
| M. Johnny NEHME                 | (OFSP - Suisse)                      |

|                           |                                       |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Mme Camille OTTON         | (FRAMATOME)                           |
| M./Mme PAULAVSKI          |                                       |
| Mme Géraldine PINA JOMIR  | (ASN)                                 |
| M. Christophe QUINTIN     | (ASN)                                 |
| M. Nicolas REALES         | (CEA)                                 |
| Mme Céline REUTER         | (ASN)                                 |
| M. Olivier RIVIERE        | (ASN)                                 |
| M. Joël ROBERT            | (Société civile)                      |
| Mme Svenja ROES           | (Ministère de la Santé du Luxembourg) |
| Mme Carole ROUSSE         | (ASN)                                 |
| M. Philippe SAINT-RAYMOND | (Société civile)                      |
| Mme Céline SCHMIDT        | (DGAL)                                |
| M. Thierry SCHNEIDER      | (CEPN)                                |
| Mme Sandrine STACHETTI    | (DGCCRF)                              |
| Mme Karine TACK           | (ASN)                                 |
| M. Didier VERZOTTI        | (ORANO)                               |
| M. Eric VIAL              | (SGDSN)                               |
| Mme Anita VILLERS         | (Association EDA)                     |
| Mme Virginie WASELIN      | (Andra)                               |

## Résumé et relevé de décisions de la réunion du CODIRPA du vendredi 9 avril 2021

Sur la base de 203 questions posées par un groupe local de professionnels de santé, un groupe d'experts a rédigé les réponses et 25 fiches supplémentaires. Le GT « implication des parties prenantes » a validé ce document. Les membres du plénier demandent un délai d'un mois pour faire leurs remarques de fond éventuelles, la diffusion de ce document aux CLI, aux professionnels de santé via des séminaires, la mise en place d'un processus de mise à jour de ce document et sa traduction en anglais et allemand. Le Codirpa valide la proposition de l'ASN de présenter ce document à la prochaine conférence des CLI et d'organiser une conférence de presse nationale et régionale afin de promouvoir les documents établis par le CODIRPA comme le guide pour la population, le site internet et le « questions-réponses ».

Le retour d'expérience des exercices avec une partie sur le post-accident montre qu'un certain nombre de sujets à approfondir sont en cours d'instruction dans les différents GT du CODIRPA. L'exercice de La Hague a montré l'intérêt d'impliquer les élus locaux. Les membres du CODIRPA demandent l'implication des élus locaux dans les futurs exercices sur la phase post-accidentelle et l'amélioration de l'information sur les enseignements des exercices.

A la suite de la validation par le Premier ministre des modifications de la doctrine post-accidentelle en juin 2020, les membres du CODIRPA valident la proposition de transmission au fil de l'eau des différentes parties de ce guide avec comme objectif la mise à jour du guide vert, dans une version stabilisée, pour la fin de l'année.

Le CODIRPA est informé de l'état d'avancement de la mise en place des panels citoyens dans le cadre du GT « Alimentation ». Le pré-GT technique a défini deux stratégies de définition de l'emprise géographique des zones de non-consommation des denrées fraîches. La première stratégie est de définir la zone sur un critère d'exposition en dose efficace, la seconde stratégie utilise un critère de contamination des denrées alimentaires en Bq/kg. Les panels citoyens permettront le retour de non-spécialistes du nucléaire sur la compréhension de ces stratégies, leur cohérence, un regard local sur les avantages et inconvénients des deux stratégies.

L'ANCCLI et la CLI de Cattenom présentent le livre blanc sur l'anticipation et la préparation à la gestion de crise et post-accidentelle en secteur transfrontalier. Ce livre blanc, qui vient de sortir, a été établi avec 6 CLI transfrontalières. Le CODIRPA propose que, parmi les 13 recommandations du livre blanc, celles liés à la gestion post-accidentelle soient intégrées au GT « Association des acteurs locaux » du CODIRPA pour faire partie des différentes contributions.

## ***ORDRE DU JOUR***

|   |    |
|---|----|
| I. Introduction .....   | 5  |
| II. Présentation du « questions/réponses » pour les professionnels de santé.....                                    | 6  |
| III. Le post-accident dans les exercices de crise.....  | 18 |
| IV. Point d'avancement sur la mise à jour du guide vert .....   | 28 |
| V. Point sur la préparation des panels du GT alimentation.....  | 29 |
| VI. Présentation du livre blanc de l'ANCCLI sur la gestion transfrontalière d'une situation post-accidentelle ..... | 31 |

*La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Bernard DOROSZCZUK.*

## **I. Introduction**

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 15 janvier 2021**

#### **Bernard DOROSZCZUK**

Bonjour à tous. Bienvenue pour cette réunion du CODIRPA à distance. Ce n'est pas la première fois que nous tenons ce type de réunions à distance. Je pense que chacun est bien informé maintenant des règles de conduite à observer qui sont également affichées, en qui concerne la maîtrise des outils à notre disposition, avec les micros et les caméras, la manière de prendre la parole avec soit le chat soit le SMS. Si vous avez un problème de connexion, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Notre réunion de CODIRPA sera enregistrée, ce qui permettra l'établissement du compte rendu en verbatim. Si vous ne souhaitez pas être filmé, laissez votre caméra coupée.

Nous allons démarrer. Nous avons un ordre du jour qui est assez dense avec plusieurs présentations qui sont des présentations qui détaillent l'implication des parties prenantes sur un certain nombre de sujets, qui sont des sujets traditionnels pour le CODIRPA. Nous allons, si vous en êtes d'accord, assez rapidement passer à ces présentations. Je voudrais tout d'abord savoir si nous pouvons approuver le compte rendu de notre réunion précédente qui est la réunion du 15 janvier et savoir s'il y a des personnes qui souhaitent faire des observations par rapport à ce compte rendu.

#### **Jean-Marc BERTHO**

Nous avons reçu hier une dernière remarque de la part de M. Johnny Nehmé qui sera intégrée dans le compte rendu. Mis à part cela, toutes les observations reçues précédemment ont été intégrées dans le compte rendu.

#### **Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Merci, Monsieur Bertho.

#### **Jacky BONNEMAINS**

Je m'excuse, je n'ai pas encore lu le compte rendu, mais j'avais une remarque à propos de la dernière réunion. Il a été évoqué le rôle des éco-organismes et leur éventuelle disponibilité pour collecter les D3E ou les meubles ou d'autres objets dépendant de leur périmètre, en cas d'événements indésirables d'origine nucléaire. En fait, il faut savoir que le cahier des charges des éco-organismes comporte une dérogation au niveau de leur intervention, c'est-à-dire qu'ils n'interviennent pas en accord avec le ministère dans leur cahier des charges en cas de contamination chimique ou radioactive. L'engagement des éco-organismes dans une crise post-nucléaire, il faut oublier. Merci.

#### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci, Monsieur Bonnemains. J'avoue que je ne me rappelle pas de manière précise que nous ayons évoqué ce sujet lors de notre réunion précédente, mais ce n'est pas grave. Je crois que le commentaire que vous venez de formuler sera de toute façon inscrit dans le compte rendu de la présente réunion qui permettra d'éclairer l'ensemble des participants sur ce sujet très précis. Je pense que votre commentaire est très utile. En revanche, je crois que nous allons le laisser dans le compte rendu de cette réunion, puisque de mon point de vue, il ne fait écho à aucune intervention directe qui figure dans le compte rendu, mais nous allons le vérifier. Monsieur Bertho, vous pouvez peut-être m'indiquer si je me trompe ou pas.

**Jean-Marc BERTHO**

Non, Monsieur Doroszczuk, vous ne vous trompez pas. Je me demande dans quelle mesure M. Bonnemains ne confond pas avec une discussion qui a eu lieu pendant un GT sur la stratégie de décontamination et de gestion des déchets. Ce sujet n'a pas été abordé lors du dernier plénier. Je vous le confirme.

**Bernard DOROSZCZUK**

Je pense que le commentaire de M. Bonnemains vaut la peine. Nous le transmettrons au GT en question et nous le ferons figurer au procès-verbal de notre réunion d'aujourd'hui. Y a-t-il d'autres interventions sur le projet de compte rendu de notre réunion plénière de janvier ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Ce compte rendu est donc approuvé. Est-ce vous, Monsieur Bertho, qui faites le modérateur cette fois-ci ?

**Jean-Marc BERTHO**

Oui, je vous confirme, Monsieur Doroszczuk. Je ferai le modérateur.

**II. Présentation du « questions/réponses » pour les professionnels de santé****Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Nous passons à la première présentation qui est prévue à l'ordre du jour. Monsieur Charre, merci d'avoir ouvert votre vidéo. La présentation concerne le questions/réponses pour les professionnels de santé dont nous avons déjà eu l'occasion de parler au cours de la réunion du CODIRPA précédente. Je crois que vous nous présentez un travail qui est maintenant finalisé et qui est extrêmement riche et extrêmement important pour pouvoir soutenir les conseils ou l'action des corps médicaux en cas de situation post-accidentelle. Je vous laisse la parole, Monsieur Charre.

**Jean-Pierre CHARRE**

Bonjour à tous. C'est simplement pour finaliser cette action questions/réponses pour les professionnels de santé qui, je rappelle, a été gérée par un groupe local à Poitiers qui est piloté par Joël Robert, et par un groupe pluraliste d'experts à Paris piloté par Catherine Luccioni. C'est une action spécifique au sein du GT « implication des parties prenantes ». L'objectif a été d'apporter des éléments d'informations aux professionnels de santé qui seraient sollicités notamment dans les CAI, mais aussi dans les cabinets médicaux après un accident nucléaire : un groupe local de professionnels de santé réuni par Joël Robert qui identifiait des éléments d'information souhaités et un groupe pluraliste d'experts piloté par Catherine Luccioni pour proposer des éléments de réponse.

Pour le fonctionnement, le groupe local de Poitiers a posé 203 questions en 6 catégories : la santé en général, la vie quotidienne, la vie professionnelle, l'environnement et les phases d'urgence. Ces questions ont été soumises au groupe d'experts qui a fait les 203 réponses. Notamment, à la demande du groupe de travail local, il y avait des demandes de fiches d'information supplémentaires pour certains sujets. Le groupe d'experts a fourni 25 fiches supplémentaires avec les 203 réponses. Ce document qui faisait 80 pages a été relu par le groupe local à Poitiers.

Ces 203 questions avaient trait aux effets sur la santé, aux moyens de limiter l'exposition des personnes, à la protection des professionnels de santé eux-mêmes en phase d'urgence, mais aussi en phase post-accidentelle si un accident se produisait. Il n'y a pas eu de tabou, c'est-à-dire que

toutes les questions ont été considérées comme légitimes. Vous avez trois exemples sous les yeux. Puis-je consommer les œufs de mes poules, mes lapins et le miel de mes récoltes ? Doit-on se couper les cheveux ? Quelle est la conduite à tenir en présence d'une personne contaminée ou irradiée ? Les questions ont été regroupées par thème dans deux domaines : santé et environnement. Les organismes ressources ont été consultés notamment l'IRSN, la DGS et la MARN. Les premières réponses ont porté surtout sur des aspects techniques et scientifiques.

203 réponses ont été complétées par le groupe d'experts en juillet 2020. 25 fiches supplémentaires avec des précisions sur certains sujets à la demande du groupe local ont été complétées en octobre 2020. La relecture du document global par le groupe local a été faite en novembre et décembre 2020 et la validation du document définitif par le groupe local a été réalisée en janvier 2021.

Après cette validation, il y a eu des retours très positifs du groupe local, avec quelques témoignages, notamment « le document représente une masse d'informations conséquente, mais nécessaire », « des contenus clairs, explicites et utiles, document à la fois général et exhaustif ». Nous ne pouvons pas échapper à la référence pandémie, puisqu'il y a eu aussi une réflexion : « j'aurais aimé disposer d'un document de ce genre pour faire face à la crise Covid ». Le groupe local a donc considéré que les réponses n'étaient ni trop angoissantes ni trop sécurisantes et qu'en conséquence, il faisait confiance aux éléments fournis par les experts. A la question « ce document répond-il aux attentes des professionnels de santé ? », la réponse est oui à l'unanimité. A la question « ce document serait-il utile à la pratique quotidienne des professionnels de santé dans une situation d'accident nucléaire ? », la réponse est aussi oui à l'unanimité.

Le GT « implication des parties prenantes » a pris connaissance aussi de ce document. Les retours s'avèrent globalement positifs. Je souligne deux questions dont les réponses ont été reformulées après échange entre le GT experts et le GT local. Nous avons une demande d'infographie à intégrer sur les responsabilités des acteurs de la gestion post-accidentelle. Ce document va être rajouté dans le document questions/réponses à la demande de certains membres du GT « parties prenantes » qui souhaitent avoir l'implication et l'organigramme de décision dans le cas d'un accident. Le document a été validé par le GT « implication des parties prenantes » le 19 mars 2021.

La question a été posée au GT « implication des parties prenantes » sur les pistes pour la diffusion du document. Evidemment, il sera mis à disposition sur le site post-accident nucléaire qui est l'émanation aussi du GT. Nous avons préconisé la diffusion *via* les associations professionnelles (ordre des médecins, ordre des pharmaciens et les sociétés savantes) et toutes les communications qui peuvent se faire *via* les associations professionnelles. A été évoquée la possibilité de traduire ce document en anglais et en allemand au bénéfice des pays frontaliers de la France. En effet, certaines installations sont près de frontières et il semble bon que ce document puisse être transmis dans les pays frontaliers. Effectivement, nous avons évoqué aussi la communication de ce document à différentes occasions, dans des congrès, la réunion annuelle de l'association des médecins du travail des salariés du nucléaire prévue le 28 mai notamment à Paris.

La fin de cette action marque également la fin des travaux du GT « implication des parties prenantes ». A cette occasion, nous tenons à remercier tous ceux qui dans les territoires, à l'ASN, à l'IRSN, par leur implication et leur travail, ont contribué depuis plus de 6 ans à atteindre les objectifs fixés pour ce groupe de travail. Je rappelle qu'il y a eu les préconisations qui sont reprises dans certains GT, qui sont mises en œuvre pour le CODIRPA III. Il y a aussi le site post-accident. Il y a le guide population et enfin le guide questions/réponses pour les professionnels de santé. Ce sont effectivement les objectifs qui avaient été fixés à ce groupe de travail.

**Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Charre. Avant d'évoquer une proposition de l'ASN, je voudrais tout d'abord vous remercier, remercier Mme Luccioni pour son pilotage du groupe d'experts, remercier l'ensemble des membres du groupe experts et du groupe local pour ce travail conséquent, au long cours, qui a été réalisé et qui, d'après ce que vous nous indiquez, recueille un sentiment unanime de satisfaction et d'utilité en situation post-accidentelle. Je voudrais ouvrir la séance des questions. Nous ne sommes pas rentrés, bien sûr, dans la présentation détaillée du guide, puisqu'il a déjà été présenté. En plus, il a été diffusé avant cette réunion. Bien évidemment, nous pouvons ouvrir une séance de questions/réponses avant de voir quelle amplification aux mesures de diffusion que vous avez présentées pourrait être éventuellement donnée dans les mois qui viennent.

**Cécile LAUGIER**

Bonjour, j'avais quelques questions. C'est un travail assez impressionnant, puisque je vois qu'il y a quasiment 90 pages. Il a été diffusé aux membres du CODIRPA, mais en quelques jours, pour nous, c'était trop court pour que nous puissions en faire une lecture attentive. Néanmoins, nous avons pu le balayer et mesurer le travail effectué. Beaucoup d'expertises ont été mises en commun. Nous avons identifié quelques éléments d'amélioration. Par exemple, il y a pas mal de questions sur l'indemnisation. Il y a un élément important puisque maintenant, nous connaissons la date de mise en application de la Convention de Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2022. C'est le genre de précision, compte tenu de la durée de vie possible de ce guide, du fait qu'il serait publié prochainement, qu'il serait utile d'ajouter. Nous nous sommes aussi posé des questions sur l'accessibilité du guide. Il y a quelques infographies. Elles ne sont pas numérotées. Par exemple, il y a des infographies sur l'effet des rayonnements ionisants, une sorte d'échelle, notamment des infographies de l'IRSN qui seraient bienvenues, me semble-t-il, en complément du texte. De façon générale – et je pense que nous ne sommes pas les seuls membres du CODIRPA –, nous souhaiterions avoir un délai pour pouvoir relire et faire un retour sur ce guide. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de problèmes sur le fond, puisque beaucoup d'experts ont travaillé. Par contre, je pense que nous pouvons certainement apporter des éléments complémentaires et d'amélioration avant que le CODIRPA « endosse » ce guide comme il a pu endosser le grand public. Je me souviens des discussions que nous avons eues l'année dernière sur le guide grand public. Je serai demandeur d'en savoir un peu plus sur la suite du processus au sein du CODIRPA plénier.

**Bernard DOROSZCZUK**

Merci. Je vais peut-être donner la main à M. Bertho si vous avez d'autres demandes de prise de parole avant de répondre aux questions.

**Jean-Marc BERTHO**

Merci. J'ai une demande de prise de parole de la part d'Eric Vial.

**Eric VIAL**

Bonjour à tous. Juste un point. D'abord, je m'associe aux remerciements du président Doroszczuk concernant les travaux réalisés depuis plusieurs années et la réponse unanime donnée à la question « répond-il aux attentes des professionnels de santé ? » qui atteste de toute l'utilité de ce travail. Mon commentaire était qu'au-delà des attentes de ces professionnels de santé, je crois qu'il faut considérer ce travail comme à visée plus large et notamment le valoriser comme une brique dans la construction des travaux qui sont en cours. En particulier, je pensais au GT « culture » et au GT « implication et association des acteurs locaux » où pas mal de questionnements qui n'étaient pas directement propres aux professionnels de santé pourraient



être réutilisés et valorisés dans d'autres travaux, voire d'autres outils à venir. C'était le commentaire que je voulais faire. Je vous remercie.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

### **Yves LHEUREUX**

Bonjour à toutes et à tous. Encore félicitations pour le travail réalisé. Je rejoins les remarques faites à l'instant par M. Eric Vial sur le partage dans les autres GT du CODIRPA dans le cadre du développement de la nouvelle doctrine. Je pense que cela a été dit par Jean-Pierre Charre, mais dans le collège des personnes qualifiées des CLI, il y a beaucoup de gens du milieu médical. Il y a les ARS, il y a des médecins, des pharmaciens, des acteurs de santé. Il y a vraiment pour moi une légitimité, une importance, une nécessité de faire partager cet ouvrage avec toutes les CLI et avec les responsables de santé des territoires. Même s'il est plutôt axé sur les situations de crise, je pense que c'est important qu'aujourd'hui les personnels de santé de tous les territoires autour des installations nucléaires puissent se saisir de ce document, l'avoir en tête et savoir qu'il existe. Je pense qu'il faut aussi aller au-delà des médecins et pharmaciens pour voir qui sont ces corps médicaux qui sont en lien avec les citoyens. Je pense aux infirmiers et infirmières. Je pense aux kinésithérapeutes. Je pense à tous ces métiers paramédicaux et qui sont des relais importants vers le grand public. Merci.

### **Jean-Marc BERTHO**

Je n'ai plus de demande de prise de parole.

### **Rémi LAFFIN**

La MARN a apporté au fil de l'eau ses remarques sur le travail. Mais je n'avais pas bien compris, pour revenir sur ce que disait Cécile Laugier, que le travail était finalisé. Il me semblait que le document serait toujours enrichi au fil de l'eau et que, finalement, c'était un document qui était appelé à vivre plutôt que d'être ficelé et finalisé.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Merci. Il me semble que nous avons deux types de commentaires et de questions. Il y a un ensemble de commentaires qui saluent le travail qui a été réalisé et qui a plutôt comme objectif d'en promouvoir l'usage et d'en amplifier la valorisation, pour faire en sorte que ce travail puisse être partagé par les autres groupes, puisse être utilisé comme une brique indispensable dans la réflexion. C'est quelque chose qui peut être réalisé avec une mise à disposition de ce document questions/réponses à l'ensemble des groupes de travail du CODIRPA. Puis, comme l'indiquait M. Lheureux, il y a la question de la manière d'élargir à l'ensemble des corps médicaux au sens large sur un territoire, la diffusion et la prise de connaissance du document. Ce sont deux questions qui finalement font partie de la suite à donner en termes de diffusion et de publicité à apporter au document. Puis, il y a la question de Mme Laugier : finalement, quel est le statut du document tel qu'on nous le présente aujourd'hui ou tel qu'il a été diffusé ? Y a-t-il encore une fenêtre de tir pour pouvoir l'améliorer, prendre en compte des remarques ultimes qui seraient formulées ? Je me tourne peut-être vers M. Charre pour savoir quelle était l'intention du GT.

### **Jean-Pierre CHARRE**

Au premier abord, la question du GT a été soulevée. C'est Joël Robert qui avait été l'initiateur. Il s'étonnait qu'il n'y ait pas de document, en tout cas formalisé, sur les questions auxquelles pourraient se trouver confrontés les professionnels de santé. C'est un groupe très local, mais

complet puisque Joël Robert pourra évoquer tous les métiers de la santé qui étaient représentés. Je pense que ce document n'est pas figé. Je suis tout à fait favorable au fait qu'il puisse vivre au fil de l'eau, d'abord en fonction des retours d'expérience qu'il peut y avoir sur d'autres pays, mais aussi peut-être des questions que pourraient se poser d'autres territoires sur la santé. Maintenant, je laisse le soin à Jean-Marc Bertho de préciser cela. La première étape, c'était qu'un groupe local de professionnels de santé pose des questions et ait des réponses sûres et claires.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Je comprends qu'il y a deux aspects. Il y a un premier aspect qui est : le document, tel qu'il ressort du groupe, est-il un document qui peut encore faire l'objet d'ultimes remarques pour le finaliser ? C'est la question de Mme Laugier. Il y a un deuxième sujet qui est : une fois que ce document est stabilisé, soit celui qui a été établi soit celui qui va être corrigé de manière ultime, après avoir laissé un délai aux membres du CODIRPA pour faire part de leurs ultimes remarques, comment le document va-t-il être actualisé ? C'est quelque chose qui est plutôt lié à la durée de vie du document, à l'évolution du document dans le futur. M. Bertho, que nous proposez-vous ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Nous pouvons proposer une période de relecture et d'envoi des remarques pour finalisation du document avant publication. Nous vous proposons une période de 15 jours par exemple, jusqu'à la fin du mois d'avril pour nous faire part de vos remarques sur le fond. A toutes les étapes de la création de ce document, nous avons souhaité respecter la façon dont les questions ont été posées. Cela a été un principe de base. Nous avons également souhaité respecter autant que possible la façon dont les réponses ont été rédigées par le groupe experts et approuvées par le groupe local. Cette période de relecture va concerner essentiellement des remarques de fond s'il y a des oublis importants, s'il y a des erreurs majeures ou s'il y a des problèmes de cohérence. Nous avons déjà reçu quelques remarques à ce sujet que nous allons intégrer dans le document avant sa publication finale. Voilà ce que nous proposons : une première période de relecture d'une quinzaine de jours pour nous faire part de vos remarques de fond et ensuite une publication du document, notamment sur le site post-accident nucléaire. Ensuite, en fonction des retours que nous aurons à la suite de la publication du guide, nous ferons des mises à jour régulières sur le site Internet.

### **Géraldine PINA JOMIR**

Merci d'abord pour la qualité du document que vous nous avez diffusé qui a un grand respect de la manière dont les questions sont formulées et qui propose des réponses qui sont très claires et très spécifiques également. Ma remarque, c'était essentiellement sur le maintien à jour, un peu comme une phase IV d'un médicament qu'on met sur le marché. C'est collecter toutes les réponses, toutes les demandes de précision ou toutes les propositions de réponses éventuelles qui pourront être apportées au fil de l'eau et prendre en compte ce qui va peut-être changer, comme la posologie de l'iode stable, pour pouvoir proposer des mises à jour régulières sur le document final. Finalement, vous avez répondu à ma question.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci, Géraldine.

### **Joël ROBERT**

Bonjour à tous. J'ai été sollicité tout à l'heure. Je rappelle deux choses. La première, c'est la composition du groupe local. Il y avait des médecins généralistes, des médecins urgentistes, des médecins de santé mentale, des médecins par rapport aux populations marginalisées, médecin du monde. Nous avons des pharmaciens, des sages-femmes. Nous avons même un vétérinaire. Ce

que je voulais indiquer, c'est que le groupe était extrêmement large et extrêmement diversifié dans sa composition.

Par rapport à la suite du document, nous sommes confrontés à deux éléments. D'une part, si nous devons le diffuser, il faut que nous diffusons une version qui soit un peu stabilisée. C'était le sens du propos et c'est ce qu'a proposé Jean-Marc Bertho. A un moment donné, il faudra bien stabiliser si nous voulons diffuser. Nous ne pouvons pas nous permettre de diffuser quelque chose qui est en évolution permanente. Evidemment, les remarques suite à cette diffusion devraient être prises en compte tout comme les évolutions réglementaires, technologiques, scientifiques et les connaissances qui vont évoluer devront être prises en compte pour faire évoluer ce document. En effet, aujourd'hui la situation est celle-là. Demain, l'état des connaissances ne sera pas forcément le même. Si par malheur il se passait quelque chose, le jour J à l'heure H, il faut que les professionnels de santé soient en ordre de marche. Sinon, nous allons ajouter de l'angoisse à l'anxiété vis-à-vis des populations qui seront concernées. Je crois qu'il y a ce double mouvement, d'une part stabiliser tout de suite un document pour pouvoir le diffuser et, d'autre part, à la suite de cette diffusion, avoir un processus de modification. Est-ce que ce sera un autre document ? Est-ce que ce sera des ajouts, des modifications ? La suite nous le dira en fonction de ce qui sera retenu. Merci.

### **Jean-Marc BERTHO**

Nous avons une demande de parole de la part de Mme Laugier.

### **Cécile LAUGIER**

Merci. Je pense que nous allons mettre à profit le délai de relecture. J'ai quand même une remarque. 15 jours, c'est vraiment très court par rapport à l'ampleur du document. Il y a 90 pages. Il y a plusieurs membres comme nous qui n'étaient pas du tout associés aux travaux. Il y a peut-être une asymétrie. Vous avez l'impression que ce guide, vous le connaissez, parce que vous y travaillez depuis des mois, voire des années. Nous, nous l'avons reçu il y a 4 jours et il y a 90 pages. Je solliciterais que nous ayons un mois pour faire nos remarques. Là, c'est quand même très compliqué. Il a aussi beaucoup de gens en congé sur fin avril. Je sollicite la bienveillance du CODIRPA pour un mois et je m'engage à ce qu'en un mois nous fassions nos remarques. Je le redis, de notre point de vue, c'est un document de qualité et qui a une qualité manifeste des participants du groupe de travail. Maintenant, nous ne faisons pas partie du groupe et je pense que le CODIRPA est une instance de concertation où nous avons l'habitude d'entendre par étage l'ensemble des parties prenantes.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?

### **Jean-Pierre CHARRE**

Simplement pour préciser à Mme Laugier que c'est un document de questionnement local et c'est un groupe d'experts national qui a fait les réponses. Je le dis à Jean-Marc. S'il y a des modifications, des compléments apportés, il convient à la fois que le groupe local et le groupe national soient informés, parce que c'est quand même leur travail. Il me semble normal qu'ils soient au courant d'éventuelles modifications ou ajouts qui pourraient être faits sur le document.

### **Jean-Marc BERTHO**

Si je peux me permettre de répondre à M. Charre, je suis d'accord avec votre position. Ce que nous ferons, c'est que nous recueillerons toutes les demandes de modification et nous enverrons

au groupe local, au groupe experts, ainsi qu'au GT « implication », le document en mode modification de façon à ce que vous puissiez visualiser les modifications demandées.

Par ailleurs, pour répondre à Mme Laugier, je n'ai pas d'objection à ce que le délai soit prolongé jusqu'à 14 mai par exemple. Est-ce que ceci vous conviendrait ?

**Cécile LAUGIER**

Merci beaucoup. Je pense que cela nous va.

**Jean-Marc BERTHO**

Monsieur Doroszczuk, si vous n'avez pas d'objection, je vous propose que nous validions ceci.

**Bernard DOROSZCZUK**

Très bien. En termes de publication ou de stabilisation, si nous laissons – et cela me paraît tout à fait judicieux et nécessaire – jusqu'à 14 mai pour que les membres du CODIRPA puissent formuler leurs ultimes remarques et leurs propositions de modification et si nous consultons ensuite, ce qui me paraît tout à fait légitime, à la fois le groupe experts et le groupe local pour avoir leur retour sur ces propositions de modification, à quel horizon cela nous amène-t-il pour avoir un document stabilisé ?

**Jean-Marc BERTHO**

Courant du mois de juin, Monsieur Doroszczuk.

**Bernard DOROSZCZUK**

Très bien. Nous nous fixons mi-juin. Est-ce que cela correspond au groupe d'experts et au groupe local avec là aussi, un délai d'un mois entre la réception des ultimes propositions de modification et un retour des deux groupes ? Monsieur Charre, Madame Luccioni, est-ce que cela vous paraît acceptable un mois ?

**Catherine LUCCIONI**

Tout à fait.

**Jean-Pierre CHARRE**

Pour moi aussi. Joël, qu'en penses-tu ?

**Joël ROBERT**

Tout dépend de la volumétrie des modifications proposées. Si c'est à la marge, un mois, c'est tout à fait tenable. Maintenant, tout le monde est équipé d'un système informatique. Je demanderai peut-être du supplément selon la volumétrie. Ce n'est pas évident, surtout pour les professionnels de santé dans cette période où ils sont extrêmement sollicités.

**Bernard DOROSZCZUK**

Bien sûr. Nous allons convenir de ce calendrier. Bien évidemment, s'il y avait des remarques de fond conséquentes et nombreuses, le délai visé du 15 juin serait vraisemblablement allégé. Et s'il y a vraiment des problèmes majeurs, ce que je ne crois pas, mais on ne sait jamais, nous reprogrammerons une discussion en séance plénière sur le document. Je ne pense pas que ce soit le cas, mais nous prendrons le temps qu'il faut pour qu'il y ait un consensus sur ce document, puisque ce document sera la première manifestation, la première sortie d'un document structurant

qui a reçu une approbation large du secteur médical. Il faut que ce document soit un document consensuel.

Lors de notre prochaine réunion du CODIRPA plénier, je vous propose que nous ayons un petit temps de discussion sur une proposition de processus de mise à jour pour que nous ayons un présentation de la manière dont nous envisageons régulièrement, peut-être annuellement, de collecter les éventuels retours d'expérience. Même si je ne peux pas utiliser ce terme, puisque cela supposerait qu'il y ait eu une situation accidentelle, mais les éventuelles évolutions liées au contexte réglementaire ou au retour en ce qui concerne la compréhension du guide à l'occasion des présentations qui vont être faites, notamment à travers les CLI, puisque c'est une des propositions qui est faite. Je crois que nous pourrons à ce moment-là avoir, lors de notre prochaine séance plénière, une proposition sur le processus à mettre en œuvre pour collecter ces retours et faire évoluer le document en une fois.

Nous pouvons remettre à l'écran les quatre propositions de diffusion qui avaient été faites par le groupe. Je crois qu'il y a un accord sur la mise à disposition sur le site. Sur la diffusion *via* les associations professionnelles, je crois qu'il faut effectivement être très large d'après les commentaires qui ont été émis. La possibilité de traduction du document, notamment en anglais et en allemand, c'est peut-être un travail conséquent et si c'est un guide qui évolue régulièrement, la mise à jour peut être aussi un travail conséquent. Je ne sais pas s'il y a des souhaits d'intervention sur cette proposition, comment vous la recevez, ce que vous en pensez. Bien évidemment, tout cela a un coût également. J'aimerais bien vous entendre sur cette troisième proposition. Bien évidemment, la quatrième proposition, c'est celle de l'utilisation et de la valorisation du document à l'occasion de toutes les manifestations qui le permettent et il me semble que c'est un point qui recueille un avis favorable du CODIRPA. Y a-t-il des réactions sur la troisième proposition, la traduction ?

### **Eric VIAL**

En réponse à votre questionnement, Monsieur le Président, sur la troisième proposition de traduction, je m'interrogeais sur le fait qu'on cible ce document particulier en termes de traduction et qu'on n'ait pas une vision plus globale dans le cadre de la mise à jour du guide vert ou d'autres documents. N'y a-t-il pas un document *ad hoc* qui pourrait intégrer en partie celui-ci, mais qui serait plus à même de porter les travaux réalisés dans le cadre du CODIRPA et qui mériterait d'être traduit en anglais et en allemand, en donnant une vision plus large que cette vision ciblée sur un des travaux du CODIRPA ? Voilà mon questionnement.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ?

### **Jean-Pierre CHARRE**

Simplement pour dire que c'est une préconisation du groupe « parties prenantes ». Il est évident que cela a un coût et que cela implique aussi de voir quelles populations sont ciblées. En la matière, c'était effectivement les populations riveraines frontalières ou en tout cas les professionnels de santé des populations frontalières de certains sites qui pourraient être intéressés aussi d'avoir un document. C'est l'objet de la demande de traduction de ce document, mais reste le problème du financement et de la mise à jour permanente de ce type de document.

### **Jean-Marc BERTHO**

Nous avons ensuite trois autres demandes d'intervention.

**Yves LHEUREUX**

Merci. Nous, au niveau de l'ANCCLI, nous sommes assez favorables à une traduction *a minima* en anglais. Nous avons un GT des CLI transfrontalières avec six CLI qui sont proches de territoires comme les îles anglo-normandes, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse. Nous venons de sortir, dans le cadre des travaux de ce GT, un livre blanc des CLI transfrontalières que nous présenterons d'ailleurs en fin de matinée aujourd'hui. Nous l'avons traduit en anglais et nous nous rendons compte, par exemple, que les CLI transfrontalières sont très preneuses de cette version en anglais. Vous savez que depuis la loi TECV de 2015, il y a des représentants étrangers dans les CLI dont des personnes qualifiées. Cela aurait vraiment une logique qu'il y ait un partage au niveau transfrontalier de ce document et *a minima* l'anglais serait suffisant. Merci.

**Thierry SCHNEIDER**

Bonjour. Je partage aussi l'intérêt de traduire ce document en anglais. J'ajoute qu'au-delà des pays frontaliers, il y aurait un intérêt à diffuser ce document au sein d'organisations internationales et d'avoir par ce biais-là la possibilité d'une part de montrer ce qui est fait au niveau français, mais d'autre part, d'avoir des retours et des propositions à l'avenir sur la prise en compte d'éléments complémentaires. Je pense que cela présente un intérêt majeur dans le contexte actuel de discussion sur la gestion post-accidentelle tant à l'AEN qu'à l'AIEA notamment.

**Friedrich EBERBACH**

Bonjour. Je crois que l'Allemagne est tout à fait intéressée d'avoir une traduction officielle de la France, parce que nous sommes en train d'établir aussi une méthode du post-accidentel. Ce sera un travail formidable pour l'harmonisation transfrontalière.

**Marie-Paule HOCQUET-DUVAL**

En tant que représentante des habitants, je trouve que le guide, d'ailleurs comme tout le monde, c'est vraiment un travail intéressant, mais aussi pour les habitants, pas seulement pour les professionnels de santé, parce que cela recoupe toutes nos préoccupations. Les professionnels de santé, ce sont d'abord des habitants. Je me permets de le rappeler, parce que souvent on l'oublie un peu.

En outre, il a été évoqué plusieurs fois le coût d'une traduction, mais je le redis : le coût par rapport à quoi ? C'est quand même la santé des gens. C'est quand même grave comme sujet. Il faudrait ne pas toujours évoquer cela pour ne pas agir. Si on a le projet de présenter ce document le plus possible, le fait qu'il soit traduit, cela peut intéresser d'autant plus. La personne originaire d'Allemagne vient de confirmer que c'est intéressant pour d'autres. En revanche, il faut le maintenir en français. Parfois, il y a des traductions et ensuite le français est oublié. Ceux qui sont dans mon cas, qui ne comprennent pas, hélas, les autres langues, cela nous échappe. Merci.

**Jean-Marc BERTHO**

M. Breuskin souhaite intervenir, un autre représentant d'un pays étranger au CODIRPA.

**Patrick BREUSKIN**

Bonjour à tous. Le Luxembourg aussi est très intéressé. Je suis déjà participant depuis 2008 au CODIRPA et je suis étroitement ce qui se passe là, le grand travail qui a été réalisé. Nous apprécions tout le travail qui est fait et nous sommes en train déjà d'introduire des parties dans le plan d'urgence, dans nos procédures, mais aussi dans le post-accidentel, parce que je vois qu'au niveau des régions frontalières, nous avons la frontière avec la Belgique, la France et l'Allemagne.

C'est très important d'avoir quand même une philosophie standardisée dans la région pour vraiment aider les populations et éviter la zizanie que nous avons après Tchernobyl.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. S'il n'y a pas d'autres interventions, je pense qu'il y a un sentiment unanime et une demande pour réaliser ces traductions à la fois en anglais et en allemand. Je pense que nous pouvons valider cette troisième piste qui est présentée par le GT, en plus des trois autres. Je retiens que le CODIRPA donne un avis favorable aux quatre pistes qui sont présentées par le groupe de travail pour la diffusion et la valorisation du document.

Nous passons à la slide suivante, puisque nous souhaitons apporter un complément à ces actions. C'est une proposition qui n'est pas du groupe, mais qui est de l'ASN. Tout d'abord, cela a été évoqué et M. Lheureux l'a également évoqué dans son propos. Cela ne figure pas explicitement dans les propositions du GT que nous venons d'examiner, mais peut-être était-ce implicite ? Je pense que l'implicite peut être aussi totalement exprimé. Bien évidemment, parmi les moments et les assemblées dans lesquelles le document sera présenté, je crois qu'il y a les réunions des CLI, pas seulement transfrontalières, mais toutes les réunions de CLI qui le souhaiteraient. Je pense notamment que c'est un bon moyen d'augmenter l'audience et pas seulement dans les corps médicaux, mais aussi auprès des élus et auprès des représentants des populations. Par ailleurs, il y a bien évidemment la question de la conférence annuelle des CLI qui peut être aussi un moment de présentation et de partage à la fois du document et des remarques qu'il suscite. Enfin, nous proposons au CODIRPA – et je voudrais savoir si vous acceptez – qu'à l'issue de la stabilisation qui pourrait intervenir mi-juin, nous prenions l'initiative de communiquer *via* les médias à travers une conférence de presse que nous pourrions organiser, à laquelle nous pourrions inviter certains représentants des groupes experts ou du groupe local. Ce serait une conférence de presse aux médias nationaux et aux médias régionaux de manière à valoriser le travail qui a été effectué et de manière à donner une audience régionale auprès de la population de la publication. Voilà les deux propositions que nous vous soumettons pour connaître l'avis des membres du CODIRPA.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces deux propositions ?

### **Cécile LAUGIER**

Je me demandais quand même s'il ne faudrait pas impliquer l'ensemble des travaux du CODIRPA sur les documents de communication en particulier le travail de l'an dernier sur le guide grand public. Peut-être que je n'ai pas très bien compris, mais il semble qu'il serait étrange de faire une conférence de presse sur ce guide sans englober une communication sur l'ensemble du travail du CODIRPA qui a aussi été de longue haleine et qui en plus s'adresse au grand public, qui est particulièrement plus adapté à faire l'objet d'un éclairage. Est-ce qu'on compte bien dans cette conférence de presse éclairer les travaux du CODIRPA et notamment le guide grand public et pas seulement le guide pour les professionnels de santé ?

### **Bernard DOROSZCZUK**

Bien sûr. Je n'ai pas été suffisamment clair. La slide est beaucoup plus claire. Il s'agit bien de faire une conférence de presse sur les actions liées à la gestion post-accidentelle, mais le moment pour déclencher cette conférence de presse, c'est la publication du guide questions/réponses stabilisé. En termes de calendrier, dans mon esprit, cette conférence de presse ne pourrait se tenir qu'après mi-juin compte tenu du calendrier que nous avons indiqué pour pouvoir en parler comme étant un événement qui se produit. Mais au cours de la conférence de presse, c'est l'ensemble des actions liées à la gestion post-accidentelle qui serait présenté.

Je dois dire que cette proposition était aussi faite, parce que je me suis aperçu à l'occasion des différentes interviews pour lesquelles j'ai été sollicité dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans de l'accident de Fukushima, qu'il y a eu beaucoup d'intérêt sur les travaux CODIRPA qui ont été soulignés par les médias. Je pense que nous avons tout intérêt à poursuivre dans la diffusion, *via* les médias, de la connaissance des travaux que nous menons. Ce sera, me semble-t-il, utile également pour pouvoir mobiliser les populations dans les panels dont nous parlerons tout à l'heure. Le fait qu'il y ait une communication autour de ces travaux, cela peut susciter aussi l'intérêt pour participer aux panels locaux.

### **Jean-Marc BERTHO**

Ensuite, j'ai eu une demande d'intervention de la part de M. Bonnemains, puis de Mme Luccioni.

### **Jacky BONNEMAINS**

D'abord, j'ai un sujet d'émerveillement. C'est l'unanimité du corps médical poitevin. Pour une fois que les médecins et autres professionnels de santé sont tous d'accord entre eux, on peut s'en satisfaire ou s'en étonner. Surtout que, finalement, ces généralistes, ces urgentistes ou ces kinésithérapeutes, à mon avis, sans trop m'avancer, n'ont pas accumulé au cours de leur carrière une culture préventive en matière de pathologies radioactives. Toutefois, je voulais informer de ma préoccupation M. Doroszczuk sur le fait que s'il y a une conférence de presse de l'ASN à ce sujet au mois de juin, l'une des premières questions qui viendra à ses oreilles, c'est : est-ce que les pouvoirs publics autour des grands clusters nucléaires, puisqu'à Poitiers il doit y avoir Civaux pas très loin, mais il y a pire, dans les régions possiblement touchées, disposent d'assez de dosimètres, d'équipements de protection individuelle et d'autres appareils de mesure de la radioactivité ? Parce que les journalistes vont creuser le sillon « masque ». La première question qui va vous tomber dessus, Bernard Doroszczuk, c'est bien celle-là.

Comme les autres, j'ai reçu le document il y a 4 jours. Dans les 200 questions et quelques qui ont été posées, y a-t-il la question sur la disponibilité de tous les dosimètres et autres appareillages et moyens d'évaluation de la radioactivité dans la région potentiellement accidentée ?

### **Bernard DOROSZCZUK**

Sur cette question précise, peut-être Monsieur Charre ?

### **Jean-Pierre CHARRE**

Je préférerais que ce soit Catherine Luccioni qui explique cela puisqu'elle pilotait le groupe d'experts. Je pense qu'elle sera à même de répondre d'autant que je crois qu'elle a demandé la parole. Je lui laisse le soin de répondre.

### **Catherine LUCCIONI**

Bonjour. J'avais demandé la parole uniquement pour préciser que nous n'avions pas mentionné la diffusion au niveau des CLI, puisque c'était implicite et que des membres de l'ANCCLI et des CLI ont participé à ces travaux. Pour ce qui est de la mise à disposition en quantité suffisante des moyens de mesure, je pense que ce n'est pas au niveau du groupe experts que nous pouvons répondre, mais c'est au niveau de l'ASN et de l'IRSN que vous avez les éléments de réponse.

### **Jacky BONNEMAINS**

Oui, mais dans les crises Covid, nous entendons des médecins généralistes de partout, de Poitiers comme d'ailleurs, s'exprimer à longueur d'antenne ou dans les journaux locaux sur le fait essentiel à leurs yeux qu'ils ont manqué de masques et que maintenant ils manquent de ceci et de cela.



C'est quand même une question majeure. Ce n'est pas aux médecins de répondre, j'entends bien. Mais c'est bien aux médecins de poser la question.

### **Catherine LUCCIONI**

Nous avons effectivement soulevé la question. Chaque fois qu'il a été question de mesurages faits par la population, nous avons soulevé la question du problème de la mise à disposition des moyens de mesure.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Pour répondre à Jacky Bonnemains, je pense que l'objectif premier que pourrait avoir le fait d'organiser une conférence de presse, outre celui de valoriser les travaux qui ont été réalisés et qui sont des travaux que nous réalisons dans le cadre d'un mandat qui nous a été confié par le Premier ministre, c'est d'abord de renforcer la culture de précaution. C'est-à-dire de faire connaître auprès des populations les bons comportements à avoir en cas de situation post-accidentelle nucléaire et c'est aussi de leur donner de l'information sur les moyens qui seraient mis à leur disposition en cas de telle situation. Cela ne me choque pas, si nous organisons cette conférence de presse, que nous soyons soumis à un questionnement qui devra nous conduire, si nous n'avons pas encore les réponses, à nous interroger pour nous améliorer. C'est aussi une manière de recueillir de la part des médias les sujets qui pourraient être les sujets de préoccupation premiers des populations pour pouvoir encore améliorer le travail que nous réalisons. Je pense qu'il ne faut pas redouter cet exercice. Cet exercice est nécessaire pour nous permettre d'aborder la totalité des questions qui pourraient se poser en situation post-accidentelle nucléaire. C'est un bon exercice.

Maintenant, pour la question particulière des équipements individuels, nous avons les éléments de réponse. J'ai des éléments – et l'IRSN qui doit être présent pourrait les donner – sur ce qui est aujourd'hui disponible en termes de dosimètres, ce qui pourra être mobilisé pour pouvoir équiper rapidement de dosimètres les populations concernées et avec une réflexion à la fois sur le stock disponible de dosimètres et sur la manière de mobiliser les dosimètres professionnels ou qui permettraient également pour la zone qui est concernée par l'accident nucléaire d'avoir un équipement supplémentaire. Il y a déjà des chiffres. J'ai des chiffres en tête. Ce ne sont pas des questions qui, à mon avis, doivent nous effrayer. Au contraire, il faut que nous soyons prêts à y répondre et si nous ne pouvons pas y répondre, il faut que nous nous interrogeons sur les réponses à donner ultérieurement.

### **Jacky BONNEMAINS**

Je suis d'accord. Nous avons passé beaucoup de temps sur ce point, mais c'était très important.

### **Bernard DOROSZCZUK**

S'il y a quelques questions ultimes, nous pouvons les prendre.

### **Jean-Marc BERTHO**

J'ai une remarque de la part de Mme Véronique Leroyer.

### **Véronique LEROYER**

Bonjour. J'ai écrit dans le chat. J'avais deux remarques. La première, au-delà de la communication sur le document, je pense que c'est important de savoir comment les professionnels de santé pourront s'approprier tous ces sujets. Je rappelle qu'au tout début en 2013, ces travaux-là sont partis du fait que justement c'était difficile d'impliquer les professionnels de santé. Nous voyons

que cela a été fait dans un territoire, mais comment peut-on aller plus loin dans d'autres territoires par exemple ? J'ai suggéré que ce soit un sujet qui soit abordé dans les GT spécifiques, notamment sur « implication et association des acteurs locaux » et peut-être aussi le GT « culture de sécurité et radioprotection ».

Pour répondre sur la mesure de la radioactivité, j'ai vu que dans le document, il y avait un paragraphe qui en parlait. Il y a des possibilités, notamment pour la mesure par la population de la radioactivité ambiante. Il y a des choses qui existent au travers de projets comme Safecast ou OpenRadiation.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, Monsieur Bertho ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Je ne vois plus de demande de prise de parole ni sur le chat ni sur le téléphone.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci. Je retiens que sur le premier point, comme cela a été confirmé, il y avait bien de l'implicite. Les CLI ne sont évidemment pas oubliées comme étant un des vecteurs possibles pour diffuser le guide présenté.

Sur le deuxième point, j'ai eu un certain nombre de remarques, mais je ne pense pas avoir entendu d'objection majeure à ce qu'une telle conférence de presse puisse être envisagée. Ce sera à la fois un bon moyen de faire connaître l'ensemble des actions réalisées au titre du CODIRPA, mais également de renforcer la connaissance par la population des précautions à prendre ou des dispositions qui sont prévues pour pouvoir la protéger dans une telle situation.

Merci à vous. Je vous propose que nous passions à la deuxième présentation qui est un retour d'expérience des situations post-accidentelles qui ont été jouées durant les exercices de crise.

## **III. Le post-accident dans les exercices de crise**

### **Florence GABILLAUD-POILLION**

Je vais vous faire la présentation sur la première partie, c'est-à-dire les premiers ateliers sur le post-accident qui ont été faits entre 2019 et 2020. Nous en avons eu trois : le site d'ORANO à Tricastin avec une collision de poids lourds, une explosion et l'incendie avec des rejets d'hexafluorure d'uranium, la base navale de Toulon avec une brèche primaire dans la chaufferie du porte-avion et une perte d'injection d'eau de type REP, et le CNPE de Chooz avec un atelier d'actions de protection de la population. De mémoire, l'exercice de Chooz n'a pas pu avoir lieu, mais nous avons quand même pu faire l'atelier.

Ces ateliers ont été organisés en préfecture avec les différents services, à la fois tout ce qui touche au domaine agricole, mais aussi à la santé avec les ARS. Les travaux ont été effectués avec des groupes multi-services autour de questions sur la doctrine puisque c'était en 2019-2020. C'était le tout début de la nouvelle doctrine. C'était pour avoir aussi un retour sur cette nouvelle doctrine et sur les nouveaux zonages. Il y a eu des questions qui ont été posées sur la mise en place des centres d'accueil, sur les enjeux agricoles. Il y a eu beaucoup de questions notamment sur les contrôles radiologiques des denrées alimentaires et la commercialisation des denrées, la mise en place aussi de programmes de mesure de contamination radiologique de l'environnement, puisque c'est ce qui va permettre ensuite d'avoir les fameux zonages.

L'objectif était un objectif plus de sensibilisation et de formation des services. Certains services de préfecture nous ont même demandé une formation spécifique en avance de phase sur cette nouvelle doctrine post-accidentelle.

Les conclusions et les perspectives. J'ai essayé de les regrouper à peu près sur ces trois exercices-là. Au niveau des capacités de mesure pour les prélèvements justement, l'idée était la nécessité de faire des exercices plutôt zonaux pour pouvoir regrouper les bases de données des services de l'Etat.

Nous sommes tombés juste après l'accident de Lubrizol, où les choix qui ont été faits en préfecture étaient le plus grand périmètre. Il était important pour eux d'avoir une transparence des résultats, notamment des résultats de mesures.

Pour la gestion des denrées alimentaires, il y avait des difficultés par moment entre les liens avec les cartes de productions agricoles et les cartes de dépôts. La possibilité de gestion par filière n'était pas forcément simple. Ce qui a beaucoup pesé aussi, c'est la compatibilité des systèmes de cartographie entre les différentes entités. Je pense que ce sera repris par le GT « alimentation » et les GT qui suivront.

Au niveau de la gestion des élevages, un certain nombre de questions ont été soulevées, notamment par rapport à l'alimentation des animaux, leur abattage, leur équarrissage et la gestion des déchets des carcasses. Je pense que cela pourrait être intégré au nouveau GT « déchets ».

Pour les besoins de formation des services, à la fois sur le post-accident, mais aussi plus généralement sur la radioprotection, nous avons eu une forte demande de formation et d'information de ces services pour pouvoir aider et informer la population ensuite. Là, je retrouve les GT implication et information des acteurs locaux. C'est le GT « culture de la sécurité et de la radioprotection » et le GT « implication des acteurs locaux ». Nous allons avoir aussi la mise à jour du guide vert qui va arriver, les actions de formation aussi que l'ASN fait régulièrement auprès notamment des CLI.

Nous avons eu un souci aussi sur le manque de données. C'était plus ciblé sur l'atelier de Tricastin puisque là, il y avait en plus un risque chimique avec l'hexafluorure d'uranium, la toxicité de l'uranium et la mobilité de la pollution. Il faudra que nous en reparlions dans le GT « accidents hors CNPE ». Ce sera un des points de ce GT.

Avec l'exercice de Toulon, bien sûr, nous avons des questions sur les zonages en mer. Que fait-on ? Nous aurons le GT « milieux aquatiques ».

Enfin, je cite la cohérence des décisions au niveau transfrontalier. C'était pour l'exercice de Chooz. Il faut éviter d'avoir des décisions différentes d'un pays à un autre. Là, nous allons suivre à l'international ce qui se passe auprès de nos homologues.

Je passe la parole à Jean-Marc pour les exercices les plus récents.

### **Jean-Marc BERTHO**

Merci, Florence. Nous avons souhaité vous faire un focus sur l'exercice qui s'est passé au début du mois de février sur le site d'ORANO La Hague, parce que nous avons utilisé pour le J2 post-accident un nouveau format d'exercice qui a consisté à utiliser un scénario similaire à celui du premier jour, mais avec une météo fictive de façon à pouvoir préparer les choses en amont. Nous avons utilisé un terme source qui a été fortement augmenté pour pouvoir atteindre les objectifs de l'exercice. Surtout, la grande originalité de cet exercice a été de jouer le post-accident avec le

gréement des différents centres opérationnels que sont le COD de la préfecture de la Manche, le PCD-L et le PCD-N d'ORANO La Hague, le Centre d'Urgence de l'ASN et le Centre Technique de Crise de l'IRSN. En revanche, il n'y avait pas de pression médiatique simulée. En fait, cela a été le premier exercice post-accidentel à avoir été joué comme à J1, mais en J2.

Les points notables sont les suivants. Nous avons eu une implication directe des élus locaux dans les choix de gestion. Nous avons notamment Madame la maire de la commune de La Hague qui était présente à toutes les audioconférences de décision lors de l'exercice et qui a donné son avis. Nous avons également un représentant de la CLI ORANO La Hague qui était présent pour participer aux débats.

Nous avons quand même des points à améliorer dans ce type d'exercices. Ce qui est clair, c'est que nous avons besoin d'une préparation pluraliste de la gestion post-accidentelle avec un jeu qui soit en temps réel, des décisions de zonage post-accidentel en temps réel, la mise en place des CAI qui doivent être positionnés par la préfecture en fonction des données de contamination du territoire. Les demandes d'indemnisation que nous avons essayé de jouer ont été difficiles à répondre notamment du fait qu'elles n'étaient pas suffisamment correctement formalisées, mais ce que nous avons pu voir aussi, c'est que la DDFIP a pu notamment travailler sur la mise à disposition des fonds pour la délivrance d'une aide d'urgence, ce qui a été un point assez positif de l'exercice. Bien entendu, en point notable, il y a le rôle de l'exploitant qui doit mettre en place un plan d'action pour son installation, que ce soit pour la récupération ou pour la décontamination ou d'autres éléments encore.

En termes de perspective, nous avons des retours extrêmement positifs de la part de l'ensemble des participants, ce qui incite à encourager des exercices sur le post-accident, jouer de façon le plus réaliste possible avec une décision en temps réel. Nous avons quelques pistes d'approfondissement qui ont donc été identifiées. La première, c'est l'interface entre les centres d'accueil et d'information et la préfecture. Cette interface n'a pas du tout été jouée. Il pourrait être intéressant de la jouer dans le prochain exercice. Les demandes d'indemnisation n'ont pas été suffisamment formalisées. Il est difficile de jouer l'ensemble de la chaîne de traitement, mais on pourrait déjà jouer un peu mieux et formaliser un peu mieux la réception des demandes en centre d'accueil et d'information et leur traitement par ORANO ou l'exploitant d'une façon plus générale. L'exploitant a été assez peu sollicité. Là, je cite l'exploitant qui nous a fait comme retour qu'il a été assez peu sollicité, qu'il aurait pu être beaucoup plus sollicité sur son implication dans les mesures de contamination environnementale. Un point a été soulevé pendant l'exercice qui est l'apparition d'effets frontières entre les zones décontaminées comme une cour d'école et celles qui ne le sont pas comme les maisons qui sont juste en face de l'école, ou encore entre l'intérieur du site accidenté avec des travailleurs très protégés et l'extérieur du site. Ainsi, ce sont des perspectives que nous pourrions travailler dans le prochain exercice post-accident. Le prochain exercice, c'est l'exercice SECNUC qui aura lieu au mois de mai 2021. Florence, je crois que nous allons laisser la parole maintenant à M. de la MARN qui a quelques mots à nous dire.

### **Serge HERARD**

Tout à fait. C'est un peu en complément de la présentation de l'ASN pour bien repositionner ces exercices post-accidentels lors des exercices nationaux d'urgence. A la différence de l'exercice SECNUC qui est un exercice majeur, dont nous reparlerons, puisque nous sommes à un mois de cet exercice SECNUC qui présente un intérêt puisqu'il est centré sur le post-accidentel, nous organisons tout au long de l'année des exercices nationaux qui se basent sur une instruction interministérielle qui réalise l'ensemble des exercices qui ont lieu sur le territoire national, qui se décomposent en deux grandes familles. D'un côté, nous avons les installations liées à une installation fixe, donc les installations nucléaires qui sont les installations nucléaires de base ou

secrètes ; de l'autre côté, les exercices hors installation où on parle également des exercices TMR de déclinaison zonaux et à composante maritime.

C'est vrai que cette instruction se base sur des textes réglementaires. C'est une obligation réglementaire que de réaliser ce type d'exercices, notamment pour les installations fixes. On se base aussi bien sur les différents codes qui existent, de la santé publique, de l'environnement, de la sécurité intérieure et de la défense, qui nous obligent à réaliser ce genre d'exercices.

Nous avons réalisé un guide qui permet quand même de donner la méthode pratique pour réaliser ces différents exercices. Il y a eu une refonte totale, notamment en 2020, qui permet de mieux appréhender certainement ces exercices post-accidentels inclus dans les exercices nationaux d'urgence nucléaire ou radiologique.

Nous sommes sur ces différents exercices. La situation actuelle est la suivante. Les exercices sur les installations fixes vers les INB et les INBS se déroulent actuellement sur 2 jours. Le premier jour est réellement un exercice de crise qui implique tous les acteurs nationaux et locaux, mais nous sommes sur de la gestion de crise qui se rapproche le plus possible de la réalité d'un événement qui pourrait survenir d'une défaillance technique humaine ou organisationnelle qui pourrait donner lieu à une crise nucléaire. En revanche, le format de la seconde journée est un peu plus libre et il peut permettre de développer un certain nombre d'items qui peuvent être intéressants par rapport au nucléaire. C'est soit la poursuite du scénario de J1 ou le développement de points particuliers.

Justement, parmi ces points particuliers du J2, nous avons trois types d'exercices qui sont clairement identifiés dans cette instruction. Il y a les thèmes de sécurité civile en phase d'urgence, car c'est une sensibilité particulière que chacun a autour de la table. Contrairement à nos amis japonais, nous avons peut-être une culture sécurité civile qui est encore en retrait et c'est vrai qu'à partir du moment où on parle de mise à l'abri ou d'évacuation, on a des difficultés pour organiser de tels exercices.

Le deuxième thème identifié, c'est celui qui nous intéresse aujourd'hui. C'est tout ce qui touche à la protection des populations en phase post-accidentelle. Nous avons aussi un autre thème qui est clairement identifié avec les mesures dans l'environnement.

Cela peut se dérouler de différentes façons suivant les thèmes retenus. Nous allons voir la partie qui nous intéresse actuellement. C'est le thème relatif à la protection des populations en phase accidentelle. Nous avons fait des recherches dans nos archives. C'est vrai que le premier exercice réellement qui a eu lieu sur la partie post-accidentelle a eu lieu en 2013. C'était un exercice qui était un peu particulier qui était 3 en 1, qui intéressait aussi bien au niveau national qu'au niveau international, puisque cela se situait à Cattenom. En 2011, il y a eu un exercice d'urgence sur une journée, en 2012, un exercice lié à la transition et un troisième jour, en 2013, qui a été consacré entièrement au post-accidentel.

Dans l'instruction à partir de 2013, nous évoquons le souhait de tester des exercices sur le post-accidentel, mais il faut bien voir que nous avons une difficulté, c'est que ces exercices se déroulaient sur une journée. Il y avait une déconnexion par rapport aux acteurs de l'exercice, car d'un côté, il y avait ceux qui jouaient la crise réelle, c'est-à-dire qui était en temps réel par rapport à un événement qui se produisait et, d'un autre côté, ceux qui devaient travailler également sur la partie post-accidentelle, c'est-à-dire qui étaient un peu déconnectés au niveau du temps par rapport à l'événement considéré. Un certain nombre de choses ont été mises en avant à ce niveau-là. Réellement, par rapport aux exercices post-accidentels, le premier exercice particulier a

été celui de 2015 à Penly puisqu'il a été joué sur une journée entière où nous avons réellement travaillé sur cette partie gestion post-accidentelle.

Du côté de la défense, au niveau de l'Île Longue, même s'il y avait déjà eu un précédent en 2014 un peu lié aux particularités de l'exercice, en 2017, il y a eu vraiment une journée complète qui a été consacrée au post-accidentel. Comme je vous l'ai dit en présentation, on travaille aussi bien sur les INB que sur les INBS. Il y a donc eu un relevé de décision qui a été fait à ce niveau-là.

C'est vrai que sur ces exercices, nous nous sommes rendu compte de la nécessité de pouvoir développer cette deuxième journée. Ainsi, depuis 2017 et encore plus depuis 2020, la rédaction de l'instruction incite fortement le déroulement des exercices sur deux jours, permettant le développement des exercices de sécurité civile ou post-accidentels. Comme l'a dit l'ASN, il y a eu un peu plus d'exercices ces derniers temps, puisqu'au cours des derniers 18 mois, nous avons eu 5 exercices qui ont été réalisés sur la thématique post-accidentelle, Tricastin, Toulon et Chooz qui ont déjà été abordés, mais plus récemment, nous avons aussi La Hague et Penly qui ont été réalisés sur cette thématique, même si certains exercices durant cette période ont été décalés dans le temps du fait du Covid. Il y a eu un petit trou au niveau de l'organisation des exercices du fait de la situation sanitaire.

Même s'il n'y a pas vraiment de retour d'expérience formaté, nous avons quand même regardé, un peu en appui de ce qu'a dit l'ASN, une participation active aux ateliers de tous les participants et c'est vrai que les préfetures et les différents services impliqués ont toujours été très actifs dans la rédaction et ont pu eux-mêmes donner des éléments d'évolution. La documentation fournie montre un gros travail préparatoire aussi bien au niveau de l'IRSN qu'au niveau de l'ASN par rapport aux différents éléments pour pouvoir réaliser ces différents exercices. Il y a vraiment eu également une prise de conscience de tous les acteurs sur les difficultés qui sont directement liées au post-accidentel, qui sont les plans de continuité d'activité, l'évolution des périmètres dans le temps qui pose des difficultés, voire de reconquête des territoires. Il y a un certain nombre de points que nous avons à améliorer et nous nous en rendons compte lorsque nous sommes dans la préparation de l'exercice SECNUC. Nous avons des différences avec l'appellation des différentes zones. C'est vrai que le CODIRPA II est terminé. Nous sommes dans le III. Il y a encore des rémanences des ZST, des ZPP. On ne sait plus. A un moment, il y a des difficultés par rapport à ces terminologies. Il y a les périmètres de non-consommation. Il y a des différences d'appellation.

On note aussi une difficulté des participants dans la maîtrise. C'est vrai que nous sommes avec des gens qui bien souvent ne maîtrisent pas cet environnement post-accidentel. Ils ont des difficultés dans la maîtrise d'un certain nombre de choses, notamment les deux périodes. A l'intérieur de la phase post-accidentelle, il y a une période de transition, une période de long terme qui est réellement différente en termes d'organisation et qui pose des difficultés dans la mise en œuvre de ces exercices, ainsi que la terminologie, avec des confusions avec des notions de zones enveloppes, de zones de contrôle avant consommation des légumes feuilles et des autres denrées alimentaires. On se rend compte que cela pose quelquefois des difficultés par rapport aux acteurs lorsque l'on organise ces exercices.

Il y a peut-être des scénarisations pédagogiques à adapter, parce qu'aujourd'hui, nous sommes réellement sur de l'apport de connaissances, puisque l'on est face à des gens qui bien souvent découvrent ces éléments de doctrine et c'est vrai que l'on passe beaucoup de temps à expliquer justement le fonctionnement tel que les éléments de doctrine doivent être appliqués. Cela laisse moins de temps par rapport à la réflexion proprement dite sur le thème particulier.

C'est vrai que la présentation de l'ASN était plus détaillée. C'était plus macro par rapport aux différents exercices, mais voilà les éléments de contexte que l'on pouvait apporter au niveau de la

MARN en repositionnant tous ces exercices nationaux et ces thèmes post-accidentels qui sont développés au cours de ces exercices nationaux. Je vous remercie pour votre écoute.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci beaucoup pour ces présentations. Monsieur Bertho, y a-t-il des demandes de prise de parole ou de question ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Oui, nous avons trois demandes.

### **Johnny NEHMÉ**

Merci beaucoup. Tout d'abord, merci pour ces présentations claires et intéressantes. Malheureusement, j'ai eu beaucoup de problèmes de connexion, avec les voix coupées. Je vous prie de m'excuser si les choses que je vais demander ont déjà été exposées. J'ai trouvé très intéressant de jouer dans les exercices la phase post-accidentelle. En revanche, je n'ai pas très bien saisi comment étaient joués ces exercices. Était-ce juste des scénarios fictifs en exercices sur table ? Si c'est le cas, comment la faisabilité des mesures a-t-elle été vérifiée et validée ? Je pense aux mesures de décontamination des écoles dont vous avez parlé. Comment avez-vous évalué la faisabilité de cette mesure du point de départ à la décontamination, à la gestion des déchets, etc., au retour ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Je vais me permettre de répondre. Monsieur Nehmé, je vous remercie pour cette question. Ce sont des exercices qui sont essentiellement joués sur table. Nous n'avons pas dans ce cas-là évalué la faisabilité réelle de la mesure. Ceci dit, nous pourrions imaginer un exercice cette fois-ci sur le terrain où nous demanderions à la préfecture de mettre en place des moyens de décontamination dans une zone donnée afin de tester l'acceptabilité et la faisabilité de ce type de mesures.

Ensuite, il y a les travaux du CODIRPA qui se poursuivent avec notamment le GT « stratégie de décontamination et de gestion des déchets ». Dans les discussions de ce GT, il y aura probablement une réflexion sur ces effets frontières entre les zones contaminées et qui seront décontaminées et les zones qui ne seront pas décontaminées, ainsi que toute la stratégie qui tourne autour du choix de ces zones et du choix des méthodes de gestion de ces déchets.

### **Yves LHEUREUX**

Merci pour ces informations. L'ANCCLI depuis longtemps, dans ses discussions avec la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise, avait vraiment prôné cette nécessité de faire des exercices avec un volet post-accident. Je remercie encore le colonel Hérard de cette implication et de ces exercices de plus en plus nombreux avec un essai sur le volet post-accident. Je voulais juste rappeler que parfois la vision des CLI et des participants de CLI ainsi que des élus sur ces exercices n'est pas toujours la même que celle que vous pouvez nous présenter. Je pense notamment – et le président Doroszczuk a pu l'entendre – à Madame Evelyne Druetz, la présidente de la CLI du centre de stockage de la Manche, qui, il y a encore quelques semaines, a participé à l'exercice de crise et qui nous en a fait un retour moins positif, mais toujours avec l'ambition d'amélioration. Evidemment, le but est dans ce sens. Ainsi, je me posais des questions sur les REX de ces exercices. Comment le partager tant en local qu'en national, avec tous les acteurs qui participent directement ou indirectement ? Je pense qu'il y a une vraie nécessité d'avoir un REX plus large, avec les acteurs.

Je souhaite dire aussi que les CLI sont de plus en plus impliquées dans les exercices de crise d'une manière générale. C'est vraiment une avancée importante et je remercie encore le ministère de l'Intérieur sur ce volet-là. Nous avons de plus en plus de CLI qui sont impliquées tant dans la préparation que dans les exercices en eux-mêmes et qui en ont toujours un retour assez positif dans le but d'améliorer le système et d'être constructif en tout cas sur l'évolution des exercices et de leur ambition dans le temps.

Je voudrais rappeler également que, dans le cadre de l'extension des PPI, l'ANCCLI a beaucoup de nouveaux élus qui sont concernés par les PPI, qui sont concernés par les exercices de crise, qui sont concernés par l'obligation de mettre en place un plan communal de sauvegarde dans leur commune et qui ne sont pas du tout affûtés sur ces sujets-là. Nous, nous soutenons les CLI en mettant en place des formations pour ces élus, pour les inciter à avoir un volet nucléaire dans leur plan communal de sauvegarde, mais aussi d'avoir un volet sur le post-accident nucléaire dans leur plan communal de sauvegarde. Cela va tout à fait dans la même philosophie que ce qui vient d'être présenté. Pareil, ces élus-là, il faut vraiment les mobiliser et les impliquer dans ces exercices pour qu'il y ait une vraie montée en compétence de ces nouveaux élus qui étaient peu sensibilisés sur ces questions-là auparavant. Merci.

### **Thierry SCHNEIDER**

J'ai noté des éléments dans la partie conversation. Il y a deux points que je voulais signaler par rapport aux travaux qui sont en cours au niveau de l'AEN, l'Agence de l'énergie nucléaire. Un rapport va être mis en consultation dans les prochaines semaines, qui émane d'un groupe de travail dans lequel un certain nombre de personnes du CODIRPA participent d'ailleurs, sur la partie préparation à la gestion post-accidentelle et qui comprend justement un chapitre sur les exercices qui traitent de la question post-accident. Je vous ferai passer ce document. Ce serait intéressant d'avoir des retours de la part du CODIRPA sur sujet.

Par ailleurs, il y a un processus qui est en cours dans le cadre des préparations des exercices internationaux : les exercices INEX. Le prochain devrait avoir lieu à l'horizon 2023 ou 2024. La préparation est en cours. Justement, cet exercice devrait porter spécifiquement sur la phase de transition et le post-accident. Ce serait intéressant que tout ce qui est en cours de discussion dans le CODIRPA soit clairement en interaction et valorisé dans le cadre de ces exercices.

### **Jacky BONNEMAINS**

Je suis très frappé par la lecture de ces comptes rendus qui sont quand même très courts, très vagues, peu précis sur les satisfactions réelles ou sur les couacs, puisqu'il y en a bien entendu. Étant donné l'importance considérée comme très haute de la part de toutes les parties prenantes de ces exercices de simulation, je trouve que les débriefings, les retours d'expérience, les comptes rendus sont d'une pauvreté extraordinaire. Ils nous empêchent, nous qui n'avons pas été sur le terrain le jour 1 ou le jour 2, de comprendre exactement ce qui s'est bien passé et ce qui s'est mal passé. Je trouve qu'une attention particulière devrait être attachée, quel que soit le lieu des prochains exercices, à faire un compte rendu concret, enrichissant et pas cette espèce de PowerPoint avec trois points et circulez il n'y a plus rien à voir. Même si des exercices sont en eux-mêmes sans aucun doute instructifs et intéressants, il reste que le compte rendu est d'une pauvreté regrettable. Parfois, on s'accroche à la presse locale, mais la presse locale, on a 1 500 signes très fractionnés, un œil très partiel, voire anecdotique. Cela ne suffit pas non plus. Je lance un appel pour qu'il y ait enfin des comptes rendus dignes de ce nom après chaque exercice et qui soient en particulier diffusés auprès des membres du CODIRPA, mais aussi auprès de la presse locale afin que les populations locales s'y intéressent.



J'ai une doléance profonde, bien enracinée chez nous, puisque cela fait longtemps que je trouve que les comptes rendus sont pauvres. Tout à coup, je vois, ou alors j'ai mal compris, qu'il y a déjà en jour 2 des demandes d'indemnisation. Que se passe-t-il ? 2 jours, 3 heures, 5 heures après l'accident potentiel, il y a déjà des gens qui demandent de l'argent pour être indemnisés et les élus qui se dépatouillent avec ces problèmes-là ? Cela me paraît déplacé.

### **Jean-Marc BERTHO**

Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention, Monsieur le Président.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Je me tourne vers les organisateurs des exercices post-accidentels peut-être pour répondre aux questions qui ont été soulevées, notamment la première question qui est le renforcement du volet opérationnel et pratique des exercices pour vérifier la faisabilité des mesures. Ce serait peut-être intéressant de savoir ce que vous envisagez pour aller au-delà de ce qui est joué jusqu'à présent pour renforcer ce volet opérationnel et pratique. La deuxième question que je retiens, c'est l'amélioration des comptes rendus de ces exercices et leur diffusion. Sur la troisième question qui est celle de M. Bonnemains, je pense que vous pourrez aussi préciser qu'il s'agit d'un exercice joué en accéléré et que le deuxième jour qui est joué est un deuxième jour qui correspond à une période qui peut être plusieurs semaines après l'exercice. Il y a un découplage entre le temps réel et le temps simulé de l'exercice. Plusieurs semaines après l'événement, il est tout à fait possible de jouer un scénario de demande d'indemnisation.

Sur les deux questions renforcement du volet opérationnel et pratique et amélioration des comptes rendus d'exercice, je me tourne vers les organisateurs de ce type d'exercices. Quelle réponse ?

### **Serge HERARD**

Au niveau de la MARN, quelques éléments. C'est pour cela qu'il fallait présenter. C'est vrai que ça a peut-être échappé. J'ai présenté rapidement l'organisation pratique de ces exercices sur lesquels il y a un certain nombre de possibilités qui sont ouvertes au cours de ce J2. Aujourd'hui, nous sommes réellement dans une phase peut-être initiale, parce que ceux qui animent ces différents exercices sont actuellement dans de l'apport de connaissance dans l'ensemble des différents services de façon à pouvoir gérer cette partie post-accidentelle. La possibilité, en effet, de vouloir faire des ateliers est tout à fait envisageable lors d'un J2, mais il s'agit d'abord de comprendre tous les éléments de doctrine avant de faire des ateliers plus pratiques, puisqu'aujourd'hui, c'est donner cette culture, cette doctrine du post-accidentel dans tous les territoires nationaux notamment dans les départements nucléarisés et après on peut envisager cette montée en puissance par rapport à l'intérêt d'une telle mesure. Mais encore une fois, à chaque fois, cela demande de la logistique beaucoup plus importante par rapport aux exercices qui sont envisagés lors de ce J2. C'est vrai qu'il y a aussi d'autres types d'exercices comme les exercices sécurité civile. On se rend compte que bien souvent, ce sont des soucis d'ordre logistique qui empêchent l'organisation de ces exercices sécurité civile ô combien importants pour qu'il y ait une culture globale de la part de tous les Français sur la partie gestion de crise et sur le comportement qu'ils doivent adopter. Même s'il existe maintenant des textes législatifs qui doivent permettre à chaque citoyen d'assurer sa propre sécurité, aujourd'hui, il y a un problème de culture au niveau national pour pouvoir aller beaucoup plus loin sur les objectifs qu'on pourrait se fixer.

Sur les comptes rendus, on fait après chaque exercice des retours d'expérience. Peut-être que M. Bonnemains trouve qu'ils ne sont pas suffisamment explicites. Encore une fois, nous avons des thématiques. Il y a un travail préparatoire qui est vraiment très important de la part de l'ASN et de l'IRSN sur cette partie-là. Maintenant, pour ces retours d'expérience, nous n'avons pas une

cinquante d'exercices à disposition. La doctrine post-accidentelle n'est quand même pas une doctrine qui existe depuis très longtemps. Cela fait partie des choses que nous améliorons petit à petit.

Enfin, pour rassurer, sur la partie des remboursements, en effet, ce n'est pas par rapport à une deuxième journée de présence sur le site. Nous sommes bien sur des logiques d'indemnisation qui existent lors de chaque crise, aussi bien lors des inondations, des risques chimiques qu'évidemment le risque nucléaire. Cela fait partie prenante de la gestion de crise que de tenir compte de l'indemnisation des gens qui ne sont pas directement des sinistrés et des gens qui forcément ont des modifications de leur vie courante ou qui ont des particularités. On pense dans les élevages, aux soucis que cela pourrait poser pour l'agriculture et peut-être aussi dans le monde industriel ou des problèmes personnels qui justifieraient de prendre en compte le volet indemnisation qui fait aujourd'hui partie prenante de toutes les crises.

### **Rémi LAFFIN**

Excusez-moi. Pour compléter, en général, un compte rendu est réalisé par la préfecture à l'issue de l'atelier post-accidentel, mais ce compte rendu appartient au niveau territorial, c'est-à-dire à la préfecture et aux services qui ont participé. Pour répondre à Jacky Bonnemains, le PowerPoint qui a été présenté par le colonel Hérard n'avait pas pour objet de présenter les comptes rendus en eux-mêmes. Là, j'en ai ouvert un sur mon ordinateur à titre d'exemple, celui de 2017, l'exercice Ile Longue du 13 décembre. Je vois que la préfecture avait par exemple fait un compte rendu de 7 pages dans lequel il évoquait un certain nombre de problématiques sur les denrées, l'eau potable, l'appui de l'IRSN, la cartographie, les laboratoires, le volet hélinuc, les prélèvements, les enjeux, les élevages, les animaux, le fourrage, etc. Cela fait partie des sujets qui ont été évoqués toute la journée sur lesquels il y a une partie qui est de la pédagogie où soit l'ASN, soit l'IRSN, soit la MARN ont répondu à des questions pour simplement informer les services qui n'étaient pas informés du post-accidentel. Il y a une partie du compte rendu qui est que tel ou tel aspect pose éventuellement difficulté. Ces éléments-là sont repris dans le cadre du travail CODIRPA. On note qu'après avoir fait tel ou tel exercice, on réalise qu'il faudra travailler sur tel ou tel sujet. Il y a en général des comptes rendus. C'est un peu difficile de prendre les comptes rendus des services préfectoraux et départementaux et de les inclure au sein du PPR. On pourrait imaginer demander à la préfecture si le travail et le compte rendu réalisés à l'issue de chaque exercice peuvent être transmis aux différents GT CODIRPA.

### **Christophe QUINTIN**

Je voulais appeler l'attention de M. Bonnemains sur le fait que c'est très dangereux de jouer la transparence complète sur les comptes rendus d'exercice. La nature humaine étant ce qu'elle est, on n'aime pas mettre sur la place publique ses faiblesses. Si on veut que les exercices soient efficaces, il faut que tout le monde joue franc-jeu dans les comptes rendus d'exercice et qu'on affiche clairement les faiblesses. Oui, pour diffuser des comptes rendus qui ont été relus par les participants et qui acceptent de diffuser à l'extérieur ce qui a été dit ; non pour être totalement transparent parce que sinon, on aura des exercices où il ne se fera plus rien.

### **Olivier RIVIERE**

En complément de ce que vient de dire Christophe, il faut savoir que les exercices actuellement ont pour objectif principal d'entraîner des acteurs. Il faut des comptes rendus qui permettent à chacun des acteurs de progresser dans sa pratique et dans son organisation. Après, la question que vous posez va également dans le travail de réflexion qui avait été mené au sein d'un GT du HCTISN. Est-ce qu'on peut faire de ces exercices un vecteur pour renforcer la culture de précaution et la culture du risque autour des installations nucléaires ? Un certain nombre d'actions qui ont été menées récemment vont dans ce sens dont parlait Yves Lheureux aux exercices et en

sont un élément. Auquel cas, il y a une réflexion à avoir pour proposer une restitution de ce qui s'est passé pendant ces exercices que je qualifierais de grand public, donc adaptée aux besoins d'information du grand public. Cela ne peut pas être tout à fait le même niveau, le même contenu de compte rendu que ce qui est fait actuellement avec des comptes rendus qui sont certes un peu techniques. Je ne dirais pas qu'ils sont vides et peu précis, mais ils ont pour objectif de permettre aux acteurs impliqués de progresser.

### **Jean-Pierre CHARRE**

Je voudrais souligner que le groupe de travail parties prenantes avait pris acte de cette demande notamment des CLI et avait préconisé la présence d'un panel de personnes représentant les CLI pendant les exercices qui pourraient rendre compte après par REX auprès des CLI des conditions de réalisation de l'exercice et des informations qu'ils ont eues ou pas pendant l'exercice. Cela permettrait d'avoir deux niveaux de comptes rendus : un compte rendu technique et réservé aux autorités et aux personnes qui ont organisé l'exercice, mais aussi un compte rendu auprès des CLI de personnes qui ont suivi l'exercice, mais de façon extérieure. Le GT parties prenantes avait préconisé la présence de ce groupe de personnes volontaires qui seraient informées des dispositions prises notamment en matière de post-accident, puisque dans l'urgence, elles ne sont pas concernées. Par contre, pour le post-accident, cela pourrait être intéressant d'avoir un groupe de citoyens qui puissent rendre compte des dispositions pour le retour dans les CLI après l'exercice.

### **Jacky BONNEMAINS**

Il existe après chaque exercice un compte rendu détaillé fait par la préfecture avec, j'imagine, j'en suis même sûr, l'aide des autres parties prenantes. Je tiens compte de l'avis, bien entendu, de M. Quintin et de sa préoccupation sur le fait que certaines formations pourraient faciliter l'accomplissement d'actions malveillantes sur ces activités sensibles. Cependant, ce compte rendu de 7 pages, vous pouvez peut-être arriver à 5 pages en occultant, quand vous le trouvez nécessaire, des détails qui pourraient être compromettants s'ils étaient complètement divulgués. Faites un 5 pages, mais faites quelque chose. Ces articles dans *Var-Matin* ou dans *Ouest-France* ne nous apprennent strictement rien. Faites autre chose que ces malheureux PowerPoint dont on ne tire rien non plus. Je pense que là, il y a une piste d'amélioration, une espèce de bureau d'enquête sur les comptes rendus de simulation d'accident qui me paraissent d'une certaine manière être aussi utiles qu'un bureau d'enquête sur les accidents réels. Si on veut améliorer la gestion des accidents réels que ce soit dans la vie industrielle conventionnelle et dans la vie nucléaire, il faut d'abord s'occuper des exercices de simulation et les faire connaître. On me dit : « oui, mais ce sont les parties prenantes. ». Les parties prenantes, qui sont-elles ? Ce sont les députés, les élus, les maires. Ces gens-là sont à leur place grâce à qui ? Ils sont là grâce à la population. Le préfet est entièrement au service de la population, de toutes les populations.

Cela me fait penser au document sur la préparation dans les milieux médicaux d'un accident nucléaire éventuel. Les malades potentiels sont des professionnels de la santé. A mon avis, il faut absolument, dans le cadre de toute réflexion, élargir vos discours et vos réflexions à un maximum de représentants de la population. Là, dans ce cas particulier, je trouve que c'est vraiment très étroit, très élitiste, très réservé aux initiés. Si vous preniez la décision de faire des comptes rendus complets, et occultés si vous le jugez nécessaire, ce serait très utile aux populations qui vivent près des sites industriels et des sites nucléaires en particulier.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Monsieur Bertho, y a-t-il d'autres demandes de prise à de parole ?

**Jean-Marc BERTHO**

Non, Monsieur le Président.

**Bernard DOROSZCZUK**

Je pense que nous avons pris le temps de l'échange. Je pense que c'était utile suite à la présentation de ces retours d'expérience de gestion post-accidentelle dans les exercices de crise. Il me semble qu'il y a eu des demandes claires qui ont été exprimées d'évolution en termes de vérification de la faisabilité, en termes de renforcement du volet opérationnel et en termes d'amélioration de comptes rendus qui pourraient être mis à disposition. La proposition qui consisterait à distinguer le compte rendu interne et un compte rendu détaillé, mais à vocation externe, doit être creusée. Il me semble qu'il y a quand même des demandes fortes qui ont été exprimées en termes d'amélioration. Il y a eu aussi une explication claire sur le fait qu'on était encore au début de cet exercice, qu'il y avait encore de l'expérience à acquérir avant de pouvoir répondre à ces souhaits. Il me semble qu'il y aura une prise en compte de ce qui vient d'être dit clairement lors de cette réunion du CODIRPA. Ce que je propose volontiers, c'est que nous prévoyions dans une réunion future d'y revenir après que chacun des participants, notamment ceux qui ont en charge l'organisation de ces exercices et le compte rendu de ces exercices, après un peu plus de retour d'expérience, puisse nous expliquer les évolutions qui pourraient être envisagées de manière à répondre aux préoccupations qui viennent d'être exprimées.

Je vous propose que nous poursuivions. Nous avons pris beaucoup de temps sur ces deux points qui le méritaient. Nous n'aurons vraisemblablement pas la possibilité d'évoquer, sauf à ce que ce soit très rapide, les trois présentations qui restent. Y a-t-il un ordre à retenir pour que, éventuellement, l'une des présentations soit repoussée à notre réunion plénière suivante ? Est-ce que nous nous en tenons à l'ordre qui est prévu, quitte à ce que la dernière présentation, si nous n'avons pas le temps, puisse être réalisée la prochaine fois ?

**Olivier RIVIERE**

Sur le guide vert, cela peut être validé très rapidement par les participants du plérier. Cela peut aller très vite. Concernant les panels, nous pouvons éventuellement raccourcir la présentation pour nous focaliser sur la communication et le recrutement des participants au panel afin de laisser le temps à la présentation de l'ANCCLI sur le livre blanc.

**IV. Point d'avancement sur la mise à jour du guide vert****Olivier RIVIERE**

Concernant la mise à jour du guide vert, il nous paraissait important de valider avec vous la démarche. Comme vous le savez, les dernières évolutions de la doctrine proposée par le CODIRPA avaient été validées par le Premier ministre en juin 2020. Il est donc nécessaire de les traduire dans ce qu'on appelle le guide vert. C'était le guide ASN CODIRPA reprenant les éléments de doctrine pour la gestion post-accident, guide qui doit être mis à jour notamment pour permettre, sous pilotage du SGDSN la mise à jour du Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, avec un objectif d'avoir ce guide vert mis à jour, en tout cas dans une version à peu près stabilisée, pour la fin de l'année.

Si nous passons au transparent suivant, l'objectif était de vous dire que nous travaillons à l'ASN d'arrache-pied sur cette mise à jour. Nous en avons déjà effectué une partie. Compte tenu du fait que la prochaine réunion du CODIRPA plérier sera en fin d'année et qu'il nous paraît un peu compliqué de gérer la validation en bloc d'un document qui s'avère assez copieux en matière de volume et aussi tout particulièrement essentiel, puisque c'est vraiment la synthèse des travaux des

4 ou 5 dernières années du CODIRPA, la proposition était de vous transmettre au fil de l'eau les différentes parties de ce guide avec une première transmission de la première partie sans les annexes d'ici la fin du mois. L'objectif est juste de vérifier avec vous que ce principe de transmission au fil de l'eau qui nous permettrait de prendre en compte vos retours avant le CODIRPA de fin d'année vous convient.

**Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Merci. Y a-t-il des objections à ce que nous procédions de cette manière ?

**Jean-Marc BERTHO**

Je ne vois pas de demande d'intervention.

**Bernard DOROSZCZUK**

Très bien. Merci, Olivier. Nous procéderons de cette manière pour progresser sur l'adoption finale du guide vert révisé qui sera à l'ordre du jour de notre réunion plénière prochaine.

## **V. Point sur la préparation des panels du GT alimentation**

**Bernard DOROSZCZUK**

Nous passons au point sur la préparation des panels pour le groupe de travail « alimentation ». Monsieur Bertho, je crois que c'est vous qui présentez, en allant en l'essentiel.

**Jean-Marc BERTHO**

C'est M. Rivière qui va présenter.

**Olivier RIVIERE**

Je vais encore une fois essayer d'être rapide. Je ne vais pas balayer l'ensemble des transparents, d'autant plus que nous avons eu certaines présentations lors de la dernière séance. C'est une action importante. Ces panels devraient se tenir d'ici le prochain CODIRPA plénier. C'est la raison pour laquelle il nous avait paru important de vous faire une information.

Vous savez qu'il y a eu des travaux sous l'angle technique pour définir des stratégies afin de définir l'emprise géographique des zones de non-consommation des denrées fraîches. L'idée est d'avoir un retour de non-spécialistes du nucléaire sur la compréhension de ces stratégies, leur cohérence, un regard local pour savoir s'il n'y avait pas des points qui étaient absents dans les stratégies retenues et également retour sur la communication qui peut en être faite. L'idée était d'avoir au sein du GT alimentation une expertise technique, parce que le bien-fondé technique des stratégies retenues, c'est un prérequis indispensable, mais également un regard de non-expert, un regard externe pour pouvoir intégrer ces deux éléments dans les recommandations finales du GT alimentation. L'idée n'est pas de faire trancher le panel sur l'une ou l'autre des propositions du GT technique, mais d'avoir justement un regard complémentaire sur les avantages et inconvénients des deux stratégies qui d'ailleurs ne s'opposent pas.

Pour cela, nous avons déjà commencé à y travailler avec le soutien de l'IRSN et nous nous orientons vers des mises en situation contextualisée, donc limitée à la partie post-accident. On ne parle pas d'accident, mais on est dans une situation post-accidentelle et on propose un certain nombre de recommandations sur la question de l'alimentation. Nous avons essayé de faire des essais en balayant plus large en matière de sujets, mais nous avons trouvé que c'était compliqué et que cela faisait des mises en situation trop denses. Nous sollicitons les panels au fil de l'eau sur

la façon dont ils comprennent les mesures, les comportements qu'ils adopteraient en conséquence.

Le transparent suivant fait un état des lieux de la démarche. Comme vous le savez, quatre CLI ont été sollicitées pour cette action. Il y a déjà eu des communications faites auprès de ces CLI. Je cite la publication d'un livret d'accompagnement pour communiquer sur cette action.

Actuellement, nous en sommes à la phase de recrutement avec des niveaux de participation au sein des panels qui sont très variables. Nous avons 5 à 10 personnes. Sur certaine CLI, c'est même moins. C'est vrai que la période ne s'y prête pas, d'autant plus que c'est une action pour laquelle le format en présentiel nous paraît indispensable et que le contexte fait que nous avons certaines incertitudes sur la possibilité de tenir ce type de réunions en présentiel. En tout cas, nous voyons un enjeu à intensifier ces opérations de recrutement à partir de début mai. La conférence de presse dont nous avons parlé tout à l'heure aurait pu être l'occasion de communiquer sur ces recrutements. Malheureusement, le nouveau timing tel qu'il a été défini est peut-être un peu trop tardif par rapport à cette action. Néanmoins, nous avons une réunion préparatoire avec les CLI qui est prévue mi-avril avec comme objectif justement de muscler la stratégie de recrutement de ces panels en plus d'en fixer les grands principes d'organisation. Pour nous, c'est un enjeu important sur une action qui nous paraît essentielle et qui est également un peu nouvelle dans le fonctionnement du CODIRPA, puisque nous allons aller solliciter des acteurs qui ne sont pas forcément des spécialistes, que nous allons acculturer sur les sujets nucléaires de manière un peu similaire aux informations sur la radioprotection qui pourraient être diffusées par la presse, par les médias, suite à un accident.

Avec le soutien de l'IRSN, nous travaillons sur cette séquence à proposer aux panels avec un objectif de finir ces travaux fin mai et, ensuite, des panels qui se tiendraient entre juin et septembre sous réserve de conditions favorables, afin de permettre de proposer au CODIRPA plénier de fin d'année des recommandations. Evidemment, si le contexte sanitaire ne permet pas le présentiel, nous aurons mécaniquement un glissement du calendrier qui nous est un peu difficile d'estimer à ce stade.

Je crois que j'en ai fini. J'ai fait court pour laisser la place à quelques questions.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci, Olivier. Y a-t-il des questions ou des commentaires sur cette présentation ? L'important, c'est de faire savoir. Les panels peuvent se tenir s'il y a suffisamment de participants. Je crois que tous les moyens de faire connaître ce travail et cette initiative seront les bienvenus. Y a-t-il des réactions par rapport à cela ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Je n'ai pas de demande d'intervention dans le chat pour l'instant ni au téléphone.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Merci à vous. Nous passons à la dernière présentation. Nous avons quasiment rattrapé notre retard, ce qui est assez exceptionnel. Il s'agit maintenant de la présentation du livre blanc de l'ANCCLI sur la gestion transfrontalière. C'est un document récent, je crois, qui a été diffusé par l'ANCCLI. Peut-être que M. Lheureux peut nous en dire quelques mots en introduction avant la présentation sur les grands principes.

## **VI. Présentation du livre blanc de l'ANCCLI sur la gestion transfrontalière d'une situation post-accidentelle**

### **Yves LHEUREUX**

Tout à fait, Président. Merci. Nous allons faire pour ce livre blanc une présentation à deux voix et en parité, puisque ma collègue, Anne-Laure Maclot, qui est la chargée de mission de la CLI de Cattenom va faire une grande partie de la présentation après.

Quelques mots d'introduction. La CLI de Cattenom est une CLI qui a porté le GT des CLI transfrontalières depuis plusieurs années, depuis sa création, et qui est une CLI très investie sur ces sujets-là. Effectivement, c'est un ouvrage tout récent qui date de quelques semaines, qui a été transmis à toutes les CLI, tous les présidents de CLI, tous les membres de CLI, tous les membres de l'assemblée générale de l'ANCCLI, mais aussi aux institutions. Nous devons encore faire des diffusions auprès des exploitants et d'autres acteurs. Nous développons également une version en langue anglaise que nous diffuserons aux acteurs transfrontaliers, mais aussi aux institutions européennes. Je peux déjà vous dire que nous sommes d'ores et déjà sollicités pour intervenir dans une réunion prévue en janvier 2022 dans le cadre de la table ronde européenne Aarhus Convention & Nuclear, organisée par la Commission européenne sur les questions d'*emergency*, de préparation aux gestions de crise post-accidentelle et on nous a demandé de présenter ce livre blanc. Là, il est vraiment tout chaud. Il vient de sortir. Nous sommes pour l'instant uniquement dans des versions numériques, mais nous avons prévu de faire des versions papiers et nous sommes en train de faire le tour de toutes les CLI pour savoir combien d'exemplaires papiers elles souhaitent avoir et combien d'exemplaires également en langue anglaise. Voilà pour le contexte.

L'idée, c'est vraiment d'écrire un livre sur l'anticipation et la préparation à la gestion de crise et post-accidentelle en secteur transfrontalier. Le contexte, nous avons 6 CLI transfrontalière : les CLI de la Manche, de Gravelines, de Chooz, de Fessenheim, de Cattenom et de Bugey avec des frontières avec la Suisse, le Luxembourg, l'Allemagne, la Belgique, les îles anglo-normandes. Cela a conduit l'ANCCLI en 2013 à créer ce groupe de travail avec ces CLI qui ont un contexte particulier de relation avec les pays voisins, des modes de fonctionnement, des modes de travail et des modes de partage des connaissances et des informations un peu particuliers et qui nous avaient conduits à créer ce groupe de travail qui est piloté, comme je vous le disais, principalement par la CLI de Cattenom et nous-mêmes, mais qui fonctionne très bien et avec une belle dynamique et une belle implication des membres des CLI. Par ailleurs, vous le savez tous, il y a eu ces dernières années des changements réglementaires importants. L'évolution des PPI passé de 10 à 20 kilomètres, mais aussi la loi TECV et son décret d'application de 2019 qui fait que nous avons aujourd'hui officiellement des représentants étrangers dans les CLI. C'était déjà le cas, mais cela a été formalisé, en tout cas institutionnalisé et réglementé. Tout ce contexte plus le contexte des gestions transfrontalières de crise nous a amenés, dans le cadre de ce groupe de travail, à réfléchir et à mener un travail de réflexion et de proposition de recommandations sur la question de la gestion de crise et de la gestion post-accidentelle en secteur transfrontalier.

Juste avant de passer la parole à Anne-Laure Maclot, pourquoi avons-nous été amenés à cela ? Le transfrontalier, dans un contexte incertain de gestion de crise ou de gestion post-accidentelle, c'est un contexte très particulier qui fait que la communication peut être compliquée. Cela nécessite une information transparente, crédible pour les habitants de part et d'autre du territoire. Cela nécessite aussi une confiance dans les institutions, dans les pouvoirs publics, une lisibilité, une honnêteté. Nous avons parlé d'harmonisation depuis ce matin de part et d'autre des frontières dans la mise en œuvre des solutions. Cela nécessite de reconnaître qu'il y a des absences, qu'il y a des manques d'information, qu'il peut y avoir des incertitudes. Il y a vraiment un besoin d'une capacité d'écoute et de dialogue, en secteur transfrontalier qui est encore plus complexe qu'elle ne

l'est déjà dans une situation nationale. L'idée, c'était de montrer tous ces aspects transfrontaliers qui ne font qu'accentuer les difficultés qu'on peut avoir déjà dans une situation de crise ou post-accidentelle principalement.

Vous verrez, tout au long du livre blanc que nous allons vous présenter et de cette présentation PowerPoint, que vous aurez des petites bulles avec un texte en italique. Ce texte en italique que nous avons repris, il y en a beaucoup dans le livre blanc. Nous nous sommes servis des expressions des participants, des membres de CLI qui ont écrit ce livre blanc et nous les avons mises en avant dans le livre blanc. Nous avons trouvé des témoignages forts des participants, de leur perception, de leur vision, de leurs préoccupations et nous trouvions assez juste de les remettre dans le livre blanc. Nous en avons remis quelques-unes dans le PowerPoint, mais il y en a énormément dans le livre blanc, dans sa version papier. Là, vous en avez juste un aperçu.

Très rapidement sur la méthode de travail qui nous a permis d'écrire ce livre blanc, la première chose que nous avons faite, c'est que nous avons utilisé un outil de dialogue qui est assez connu maintenant et qui est utilisé par différents acteurs et institutions, qui a été utilisé dans le cadre du débat public PNGMDR, qu'on appelle le PEP,. L'idée, c'est vraiment de mettre les gens dans des situations post-accidentelles face à des scénarios, avec des exercices sur table, et de regarder au travers de leur perception, la vision personnelle de chacun, comment on pourrait être affecté par une situation post-accidentelle, comment on gérerait cette situation, comment on gérerait nos incertitudes, nos questionnements, quels sont les éléments qui nous aideraient à reconstruire notre vie, et de poser tout cela sur la table au travers de petits groupes de travail et en s'appuyant sur des scénarios de travail. Cela permet une libre expression, parce que nous sommes en petit comité. Cela permet une pluralité de points de vue. Finalement, le croisement de toutes ces pluralités et de ces diversités enrichit la réflexion générale que nous pouvons avoir sur un sujet.

En premier lieu, nous avons utilisé cet outil PEP post-accident avec les participants et les membres du GT des CLI transfrontalières. Cela a permis de cerner sept sujets qui étaient assez forts et assez prégnants pour l'ensemble des membres, qui sont à la fois l'intégrité et la capacité à agir des personnes, le besoin d'avoir de l'information, le besoin de donner un sens à sa vie dans une situation post-accidentelle, la capacité à agir sur sa propre vie dans des situations post-accidentelles, l'ancrage territorial, la culture territoriale. Tous ces éléments ont permis de d'identifier des thématiques qui ont été reprises dans le cadre d'ateliers de travail que nous avons menés en mai et en juin et qui nous ont permis de construire ce livre blanc au travers de trois grandes thématiques que nous voyons sur la slide suivante, qui sont les trois grandes thématiques du livre blanc et qui font l'objet des 13 recommandations. Nous avons trois grands chapitres : la préparation territoriale, la gouvernance post-accidentelle au service des territoires. Vous verrez, on parle beaucoup de territoire, de local dans ce livre blanc, parce qu'on considère qu'en situation post-accidentelle le local a toute sa légitimité. Il faut l'écouter et l'entendre pour pouvoir avancer. Le troisième chapitre est la pluralité comme ressource sur le post-accident. C'est à ce stade que je passe la parole à ma collègue, Anne-Laure Maclot qui j'espère est connectée. Je te laisse la parole sur la suite et pour développer les 13 recommandations de ce livre blanc.

### **Anne-Laure MACLOT**

Merci, Yves. Je continue. Bonjour à tous. Nous sommes là pour échanger sur cette thématique qui nous a passionnés l'an passé. Yves a parlé de ces trois grandes thématiques qui englobent les 13 recommandations.

La première, c'est la préparation territoriale. On parle beaucoup de territoires et beaucoup d'actions locales. L'idée, c'est de se préparer et d'anticiper pour après, sur un moyen et long terme, travailler de manière coopérative et partenariale avec les ressources du territoire et en évaluant avec elle les conséquences concrètes d'un accident. On peut parler d'implication des



maires, des associations, voire des habitants, parce que la préparation pourrait permettre de construire des communautés résilientes, mais cela se travaille sur le long terme pour que le jour où survient un accident, les populations et les territoires sachent quoi faire, comment agir, que chacun ait son rôle à jouer.

Toujours dans la même thématique, un accident nucléaire aura évidemment des conséquences radiologiques, mais pas que. Sur le post-accident, nous nous sommes rendu compte que l'ancrage territorial est important, qu'il pourrait y avoir des conséquences économiques, des conséquences sociales si les populations étaient amenées à se déplacer. Pour anticiper ces répercussions économiques, sociales et territoriales, il faut anticiper et il faut s'y préparer et élaborer des scénarios pour, le moment venu, répondre à ce qui pourrait arriver sur le territoire.

Nous arrivons sur l'aspect de gouvernance post-accidentelle, toujours au service des territoires parce qu'il faut leur donner une impulsion, leur permettre de s'exprimer, mais en leur donnant un cadre pour ne pas que cela parte dans tous les sens. L'idée, c'est d'accompagner cette initiative territoriale en donnant un cadre pour travailler de manière participative en toute vigilance et que, comme je le disais tout à l'heure, chacun ait un rôle à jouer.

L'aspect transfrontalier arrive à ce stade, c'est-à-dire qu'il faut évidemment identifier les ressources transfrontalières existantes sur des territoires transfrontaliers sur des notions de bassin de vie, c'est-à-dire un territoire de part et d'autre d'une frontière qui a l'habitude de voir des mouvements de population pour des raisons professionnelles, pour des raisons de loisirs, voire touristiques. Et nous avons eu un parfait exemple lors du premier confinement ici en Moselle. Beaucoup de patients mosellans ont été transférés en Sarre pour être soignés. C'est quelque chose qui a été permis parce qu'on a une habitude de travail au niveau transfrontalier. Il y a des instances transfrontalières de travail régulières. Les exécutifs se rencontrent de manière informelle depuis très longtemps. A ce titre, la CLI de Cattenom avait déjà anticipé, comme d'autres CLI, l'ouverture à la grande région transfrontalière en 2012 sur une demande du Luxembourg suite à Fukushima. Le Premier ministre Juncker à l'époque avait questionné le président du département de la Moselle en lui demandant ce qui se passerait si un accident survenait à Cattenom. Le président du département, qui était président de la CLI à l'époque, lui avait proposé d'intégrer la CLI pour que nous puissions débattre de tous ces sujets-là. C'est l'idée de travailler au quotidien, de s'habituer à cela, mais il y a aussi une possibilité soit d'identifier des instances déjà existantes ou de créer de nouveaux lieux transfrontaliers pour engager la préparation transfrontalière. Cela peut être dans des euro-régions, des euro-métropoles ou d'autres structures transfrontalières où on ne parle pas encore de préparation post-accidentelle. Bien sûr dans ce jeu-là, les CLI transfrontalières ont toute leur légitimité et pourraient être moteurs d'une dynamique de long terme.

Enfin, l'idée serait aussi de fédérer les acteurs transfrontaliers du territoire pour aller vers un cadre commun sur la gestion des conséquences d'un accident nucléaire et pourquoi ne pas aller vers une proposition de directive européenne. Nous allons très loin, mais pourquoi ne pas oser en parler.

La slide suivante montre le troisième axe. C'est cette pluralité comme ressource pour gérer la situation post-accidentelle. Je parle d'assumer cette pluralité, puisqu'il y a des acteurs comme les CLI et l'ANCCLI et aussi comme les citoyens qui ne sont pas forcément impliqués aujourd'hui dans la préparation. C'est de faire en sorte que les CLI et l'ANCCLI, avec le GPPA et d'autres experts des CLI, se sentent investis de ce rôle pour travailler sur la préparation du territoire. Pour finir, il convient de faire en sorte que la mesure citoyenne se développe par des actions éducatives, comme l'IRSN le fait déjà très bien, par des formations à destination des citoyens. Tout cela, c'est pour que la confiance se crée et qu'on n'ait pas peur du risque. J'ai déjà entendu des élus qui

avaient peur de parler de risque nucléaire, mais c'est d'appréhender ce risque-là et d'instaurer la confiance finalement dans le territoire.

Comment poursuivre une fois que ce livre blanc est réalisé ? En parler, diffuser l'information, évoquer le fond du livre blanc, évoquer ses recommandations, déjà entre CLI au niveau local et au sein de l'ANCCLI pour vraiment diffuser cette information. Plusieurs membres de CLI ont participé aux travaux. Il faudrait déjà commencer à le présenter lors des AG régulières, mais aussi susciter le débat au niveau national. C'est ce que nous faisons aujourd'hui et nous vous remercions de nous permettre de présenter ce livre blanc au sein du CODIRPA. Au niveau européen et transfrontalier, il faudrait commencer à Bruxelles auprès de la Commission européenne. Nous avons une association *Nuclear transparency Watch* qui est très active dans toutes ces questions. Yves a parlé tout à l'heure de la table ronde ACN à la fin de l'année. Ce sont vraiment des instances où nous voulons diffuser cette information-là, mais également au niveau local dans des instances qui existent déjà. Je parlais chez nous en Moselle du Sommet des exécutifs de la Grande région transfrontalière. Je précise que la Grande région transfrontalière n'est pas la région Grand-Est, mais une région transfrontalière regroupant le Luxembourg, l'ex-Région Lorraine, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Wallonie. La confusion se fait souvent. Nous pourrions oser demander des financements européens, même si c'est très compliqué de monter un projet et qu'il faut beaucoup de ressources humaines. Cela pourrait être une idée à ne pas négliger, puisque les prochaines périodes de programmation veulent encore plus aujourd'hui qu'hier encourager la démocratie participative.

J'en ai terminé pour la présentation du livre blanc. J'ai hâte d'entendre vos questions et de pouvoir débattre dans le temps qui nous est encore imparti.

### **Yves LHEUREUX**

Merci beaucoup, Anne-Laure, de ces précisions sur les recommandations et sur notre livre blanc. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Merci beaucoup de cette présentation à deux voix. Je passe tout de suite la parole à ceux qui souhaitent poser des questions ou faire des commentaires. A-t-on des demandes de prise de parole ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Tout à fait, Monsieur le Président. Je donne la parole à M. Johnny Nehmé.

### **Johnny NEHMÉ**

Merci beaucoup pour cette présentation. Très honnêtement, je suis impressionné par le contenu présenté du livre blanc. Je pense que c'est vraiment très intéressant.

Vous avez mentionné les effets non radiologiques d'un accident nucléaire. Je vous en remercie. Vous mentionnez les conséquences économiques comme point central. Est-ce que dans le livre blanc, les effets psychologiques seront mentionnés et traités ?

### **Yves LHEUREUX**

Nous n'allons pas si loin dans le livre blanc. Ce que nous mettons surtout en avant, c'est que l'on a tendance à toujours se focaliser sur l'aspect radiologique, parce que c'est une priorité pour protéger les populations en termes sanitaires. Cependant, très rapidement – nous le voyons aussi dans le REX de Fukushima –, il y a d'autres aspects très importants, notamment quand on

envisage une reconquête des territoires. Il y a l'économie, mais aussi l'état de santé, les institutions, les acteurs, la vie locale, la vie sociale, la vie des individus, les lieux où ils avaient l'habitude d'aller, de se rencontrer, de manger. Nous le voyons bien aujourd'hui avec la crise de la Covid-19. Tout cela, c'est extrêmement important dans la gestion post-accidentelle et dans la reprise de la vie dans les territoires. C'est notamment en aspect transfrontalier où les populations bougent beaucoup, ont l'habitude d'aller de part et d'autre de la frontière. On se rend compte que ce sont vraiment des éléments à préparer, à avoir en tête et ne pas se focaliser que sur le radiologique.

### **Johnny NEHMÉ**

Merci beaucoup. Est-ce que je peux me permettre une deuxième question ? Vous mentionnez dans la préparation le recensement des ressources et des moyens pour y répondre. Je trouve que c'est très important. Est-ce que vous envisagez de proposer à une échelle transfrontalière le recensement des ressources vu que les organismes ne fonctionnent pas de la même manière, n'ont pas la même hiérarchie et ordre de fonctionnement d'un côté et de l'autre d'une frontière. Surtout, il y a la question des coûts. Qui va payer la réponse au dommage ?

### **Anne-Laure MACLOT**

En effet, c'est vraiment l'idée. Je ne suis pas sûre que le recensement soit fait dans les versants français, mais l'idée, c'est vraiment de travailler à une échelle transfrontalière et de recenser ces ressources-là dans tous les versants de la Grande région (je parle de ma région, mais de toutes les euro-régions de France), en établissant des partenariats. Comment financer ? Il y a cette possibilité que j'évoquais tout à l'heure d'aller vers les fonds européens et notamment les programmes Interreg qui depuis quelques programmations proposent des fonds de microprojets avec des simplifications administratives. Cela pourrait être une idée. Je sais que dans notre région, des fonds européens ont déjà été demandés pour des exercices nucléaires. C'est un travail de longue haleine. J'imagine que chaque CLI pourrait faire appel à des stagiaires pour réaliser un travail de recensement qui est très chronophage. L'idée du livre, c'est vraiment d'aller vers cela, parce que c'est nécessaire en quelque sorte. On voit que dans les exercices, en tout cas à Cattenom, des agents de liaison des autres territoires sont présents, des Allemands, des Luxembourgeois. Il faut que nous continuions ce travail avec eux pour arriver à une cartographie territoriale à l'échelle transfrontalière.

### **Yves LHEUREUX**

Ce que nous pouvons dire aussi en complément d'Anne-Laure, c'est que le but n'est pas non plus de recréer des structures. Elle montrait le cas en Moselle. Des structures transfrontalières existent déjà et qui fonctionnent sur d'autres sujets. C'est aussi de repérer ces structures qui assurent déjà des liaisons de part et d'autre de la frontière, de s'en servir comme des relais et comme des soutiens dans la communication que nous aurons besoin de faire de part et d'autre de la frontière en situation post-accidentelle. Je vous remercie.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Y a-t-il d'autres questions ?

### **Eric VIAL**

Merci, Anne-Laure, pour cette présentation. J'avais une question qui porte sur votre vision quant au positionnement de ce livre blanc par rapport notamment au GT « acteurs locaux » qui vient de se lancer et qui va donc œuvrer pendant quelque temps en vue de définir ou de clarifier les modes d'action et surtout les acteurs au niveau des territoires pour faire bien fonctionner et favoriser la résilience au niveau des territoires. Comment voyez-vous le positionnement entre les deux ? Merci.

**Yves LHEUREUX**

Je pense que l'un peut alimenter l'autre. Comme les réflexions qui vont être menées par le groupe de travail « association et implication des acteurs locaux », il pourra y avoir un zoom spécifique ou des initiatives portées. En effet, c'est l'un des objets du groupe de travail, que des initiatives se lancent dans les territoires. Nous pouvons très bien imaginer une initiative ou plusieurs initiatives menées à l'échelle des territoires transfrontaliers pour voir justement toutes ces propositions et ces recommandations, si elles s'appliquent, ce que nous pourrions mettre en place, et que finalement nous ayons des réponses concrètes. Nous parlions de résilience. Nous parlions de la mesure citoyenne. Nous avons parlé d'un certain nombre d'éléments qui sont nécessaires d'être testés, d'être mis en place au travers de projets et nous espérons bien voir dans ce groupe de travail « implication et association des acteurs locaux », nous aurons des initiatives transfrontalières qui seront les bienvenues et qui seront dans l'esprit à la fois du livre blanc et du groupe de travail. Je pense qu'il y a une connexion entre les deux en tout cas qui se fera naturellement.

**Jacky BONNEMAINS**

C'est pour rappeler quand même que dans les régions et territoires transfrontaliers, il y a déjà une coopération qui est en cours, qui est sans doute perfectible bien entendu, à propos des effets d'accident dans les usines Seveso. Je pense qu'il y aurait sans doute moyen de se rapprocher des DREAL locales et autres institutions et préfecture de région ou de département pour voir ce qui est déjà fait en matière d'information au sujet des pollutions et contaminations des usines Seveso. Il ne faut pas toujours repartir de zéro. Il y a déjà des éléments qui existent et il faut s'en servir. Je pense que mettre dans la même perspective la coopération transfrontalière en matière de risques industriels classiques et de risques industriels radioactifs pourrait être une bonne chose. Il faut arrêter de séparer les deux.

En outre, dans la loi de modernisation de la sécurité civile qui existe quand même depuis maintenant une très bonne dizaine d'années, qui est concernée par un risque industriel ou par un risque naturel, mais y compris le risque nucléaire, on doit mettre au point un plan communal de sauvegarde, un PCS, qui oblige normalement toutes ces communes à faire le tour de toutes les ressources disponibles, toutes les populations particulièrement vulnérables. Il ne faudrait pas oublier ce PCS et obliger toutes les communes qui sont dans des régions transfrontalières, dites soumises aux risques radioactifs, à mettre à jour ces plans communaux de sauvegarde. Merci.

**Yves LHEUREUX**

En complément, sur les PCS, je vous rejoins, Monsieur Bonnemains, sur la nécessité de les mettre en place par les élus. C'est ce que je disais en début de réunion. Nous essayons au travers des CLI de mobiliser les élus et notamment les élus des nouvelles communes dans le PPI entre 10 et 20 qui n'étaient jusqu'à présent pas ou peu sensibilisés sur les PPI et sur l'obligation de mettre en place un PCS. Clairement, c'est une chose sur laquelle les élus doivent s'investir et nous essayons au travers des CLI de les mobiliser, parce qu'ils ont besoin d'un soutien pour comprendre ce que cela représente pour eux et pour la commune.

La difficulté, c'est la différence qu'il peut exister de part et d'autre de la frontière. Quant Anne-Laure tout à l'heure disait que ce serait bien d'avoir un cadre européen et pourquoi pas une directive européenne, c'est parce qu'on se rend compte, par exemple, que de part et d'autre de la frontière, les élus n'ont pas les mêmes obligations. Chez nous, on parle d'un PCS. Cela a un autre nom, ailleurs, mais ce n'est peut-être pas la même chose ni la même ampleur, ni les mêmes visions. Si je prends l'exemple de l'iode de part et d'autre des frontières, les campagnes n'ont pas lieu en même temps. Ce n'est pas toujours sur les mêmes distances, sur les mêmes rayons. Les exercices de crise, c'est pareil. Pourquoi parlions-nous de directives européennes ? C'est peut-être

un peu ambitieux, mais nous trouvons que si nous avons un cadre homogène formalisé, identique de part et d'autre de la frontière pour l'ensemble des pays européens, cela aiderait à la confiance et cela aiderait à la perception que les populations de part et d'autre peuvent avoir des systèmes de gestion de crise, des systèmes d'organisation en cas d'accident. C'est cette évolution vers laquelle nous considérons que nous devrions aller, parce que nous connaissons la suspicion des populations d'une manière générale vis-à-vis des institutions, malheureusement, et que le fait d'avoir des cadres un peu homogènes formalisés, cela permet d'éviter cette défiance et cette méfiance parce que souvent, les gens nous disent : « pourquoi de l'autre côté de la frontière on n'applique pas la même chose ? Pourquoi n'est-ce pas le même rayon ? Pourquoi là ne fait-on pas de gestion de denrées alimentaires de la même manière ? » Nous voyons bien que tout cela n'aide pas du tout à la confiance et à un comportement citoyen. Vous citez la loi de sécurité civile de 2004 qui demande à chaque citoyen d'être responsable de sa propre sécurité. Oui, mais nous voyons bien que c'est compliqué de le faire et nous revenons sur un sujet qui fait partie des GT du CODIRPA qui est la culture de sécurité, sur lequel il y a un travail énorme aussi à faire. Tout cela est interconnecté pour moi et c'est pour cela qu'il y a besoin d'harmonisation, notamment sur ces sujets et au niveau transfrontalier.

### **Eric VIAL**

Je souhaite apporter un élément de contexte supplémentaire dans le prolongement des propos de M. Lheureux. Actuellement, dans le cadre de la feuille de route pilotée par le SGDSN associée au plan national de réponse, le MEAE a engagé la mise à jour des accords bilatéraux des pays transfrontaliers. Les ambassades ont été préalertées sur le fait que nous allions engager cette discussion de mise à jour des accords qui datent pour certains des années 80. Cela commence à dater un peu. Ces accords portent à la fois sur la préparation et la réponse. Sans aller jusqu'à un contexte global européen, il y aura une action transverse à l'action des territoires qui sera favorable à l'échange d'informations et à l'acculturation commune au niveau supérieur.

### **Yves LHEUREUX**

Merci pour cette information, Monsieur Vial.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ?

### **Jean-Marc BERTHO**

Non, Monsieur le Président.

### **Bernard DOROSZCZUK**

Merci. Je tiens particulièrement à remercier M. Lheureux et Mme Maclot de la CLI de Cattenom qui nous ont fait cette présentation très ramassée, mais qui donne vraiment envie d'aller découvrir le livre blanc dans son entier et de prendre connaissance de l'ensemble des recommandations qui sont faites et qui concernent des situations post-accidentelles en zones transfrontalières compte tenu de leur particularité un certain nombre de recommandations qui peuvent tout à fait s'appliquer à toute implication locale quel que soit l'endroit sur le territoire où la situation post-accidentelle pourrait survenir. J'en profiterai pour poursuivre la question de M. Vial. La première question qu'il a posée, c'est celle de l'articulation entre ces recommandations, ces travaux qui sont extrêmement riches et extrêmement intéressants, et les travaux que nous menons au sein du CODIRPA. En fait, je crois que le travail mené par l'ANCCLI et les CLI, c'est vraisemblablement une contribution que nous devons intégrer pour bien évidemment définir la manière de mobiliser, d'impliquer et d'associer les acteurs locaux à la gestion post-accidentelle, mais il faut associer cette mobilisation des acteurs locaux avec la mobilisation des pouvoirs publics, la mobilisation des

experts, la mobilisation des parties prenantes, y compris au niveau local, comme nous avons évoqué le corps médical par exemple qui pourrait être amené à contribuer à la gestion post-accidentelle. Il me semble que c'est vraiment le travail du CODIRPA, le travail des groupes de travail que nous avons mis en place. C'est une donnée d'entrée, une contribution qui doit être complétée et qui doit s'articuler avec les travaux qui sont en train d'être menés. Voilà ce que je voulais dire. Il faut intégrer cette contribution extrêmement riche, mais il faut que nous l'intégrions dans le cadre du mandat qui est le nôtre. Le mandat qui est le nôtre, c'est bien sûr de définir une organisation de l'ensemble des parties prenantes qui comporte l'implication des acteurs locaux. C'est l'ensemble des parties prenantes dont nous devons nous préoccuper dans les réflexions que nous menons.

Merci à tous. Je pense que nous sommes arrivés à la fin de notre réunion. Je voulais simplement vous mettre à l'écran les dates de nos prochaines réunions plénières. Notre prochaine réunion plénière sera le 10 décembre. Nous aurons l'occasion, comme cela a été indiqué tout à l'heure, de valider le guide vert qui aura été mis à jour et de manière progressive. Bien évidemment, nous réaborderons les sujets complémentaires (*inaudible*) en termes d'avancement des travaux des différents GT. Vous avez sur l'écran les deux dates que nous vous proposons pour les réunions de l'année 2022. Y a-t-il des souhaits d'interventions complémentaires ?

**Jean-Marc BERTHO**

Aucune demande d'intervention complémentaire.

**Bernard DOROSZCZUK**

Parfait. Je vous remercie de votre participation. Je remercie les intervenants de leur présentation. Je remercie bien évidemment les membres du CODIRPA de leurs questions qui nous ont permis d'enrichir nos réflexions. Je vous souhaite un très bon déjeuner et une très bonne après-midi. Merci beaucoup. Au revoir.

*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant à nouveau s'exprimer, le Président lève la séance à 12 heures 15.*